# **EUROPLASMA SA**

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES CONSOLIDES RESUMES

(Période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018)

# PricewaterhouseCoopers Audit

Société de commissariat aux comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Immeuble Le Sully 1 place Occitane BP 28036 31080 Toulouse

#### **Deixis**

Société de commissariat aux comptes Membre de la compagnie régionale de Bordeaux

4 bis, Chemin de la Croisière 33 550 LE TOURNE

# RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES CONSOLIDES RESUMES (Période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018)

Au Président du conseil d'administration **Europlasma SA** Zone Artisanale de Cantegrit Est 40110 Morcenx

Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Europlasma SA et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés résumés de celle-ci, relatifs à la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018 (ci-après "les Comptes"), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Comptes avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 2 « Référentiel comptable, modalités de consolidation et d'évaluation » ainsi que sur les mesures financières déjà prises et celles envisagées sur le second semestre 2018 et le premier semestre 2019 telles que décrites dans les notes 1 « Faits caractéristiques de la période » et 10 « Evénements postérieurs à la clôture» de l'annexe des comptes consolidés résumés.

Fait à Toulouse et à Le Tourne, le 31 octobre 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

**Deixis** 

Bertrand Cuq

Nicolas de Laage de Meux



Solutions



**Traitement Amiante** 









**EUROPLASMA** INDUSTRIES

CHO POWer CHOPEX

inertam 💨

# Rapport financier semestriel

30/06/2018



Ce document contient des informations et déclarations de nature prévisionnelle basées sur les meilleures estimations de la Direction à la date de leur publication. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes difficilement prévisibles et généralement en dehors du champ d'action du Groupe. Ces risques incluent les risques listés dans le Document de Référence du Groupe disponible sur son site internet <a href="http://www.europlasma.com">http://www.europlasma.com</a>.

Les performances futures du Groupe peuvent en conséquence différer sensiblement des informations prospectives communiquées et le Groupe ne peut prendre aucun engagement quant à la réalisation de ces éléments prévisionnels.

Dans le présent document la Société Europlasma SA sera désignée par la « Société », la Société et ses filiales par le «Groupe».

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Société Anonyme au capital de 20 241 770,60 euros 471 Route de Cantegrit Est - BP 23 F-40110 Morcenx Tél : +33 (0) 556 497 000 B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

# **TABLE DES MATIERES**

PARTIE 1 : RAPP	ORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE 4
1.2 ACTIVITI	MINAIRE
PARTIE 2 : FAITS	CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE10
	IENTS SPECIFIQUES EUROPLASMA SA
PARTIE 3 : EVEN	EMENTS POST-CLOTURE ET PERSPECTIVES D'ACTIVITE13
3.2 ENERGII 3.3 TRAITEN	13
PARTIE 4 : ETATS	FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES17
<ul><li>4.2 COMPTI</li><li>4.3 ETAT DE</li><li>4.4 ETAT DE</li><li>4.5 TABLEA</li></ul>	LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE
PARTIE 5 · GLOS	SAIRFS

# Partie 1 : Rapport semestriel d'activité

#### 1.1 NOTE LIMINAIRE

Les accords conclus le 29/03/2018 avec le fonds GRAF (Gottex Real Asset Fund), détenant jusqu'alors 65% de CHO Morcenx, se sont traduits par sa prise de participation de 20% du capital de CHO Power, et l'accroissement de la détention par cette dernière de 35% à 100% du capital de CHO Morcenx, modifiant ainsi le périmètre de consolidation de la division Energies renouvelables avec les impacts suivants sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Une augmentation significative de la part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés du fait de la détention de 20% du capital de CHO Power par GRAF,
- 2. Un changement de la méthode de consolidation de CHO Morcenx du fait de l'accroissement du pourcentage de détention du Groupe de 35% à 100% du capital qui, d'une « consolidation par mise en équivalence », passe à une « consolidation par intégration globale ».
  On précise que dans le 1er cas seule la quote-part dans le résultat de la société, en l'occurrence 35% du résultat de CHO Morcenx est enregistrée dans les comptes consolidés, tandis que dans le 2nd cas, c'est la totalité des composantes du compte de résultat, des actifs et des passifs de CHO Morcenx qui sont enregistrés dans les états financiers consolidés.
- 3. L'élimination des opérations entre les sociétés du Groupe et CHO Morcenx qui dans le cadre de la mise en équivalence ne l'étaient pas.

Les accords ci-dessus mentionnés étant intervenus à la fin du 1er trimestre 2018, la consolidation de CHO Morcenx, pour la clôture au 30/06/2018, a été réalisée selon les modalités suivantes :

- 1. Par mise en équivalence pour la période du 01/01/2018 au 31/03/2018,
- 2. Par intégration globale pour la période du 01/04/2018 au 30/06/2018.

Ainsi, le résultat consolidé du Groupe enregistre :

- 1. Pour le 1<sup>er</sup> trimestre, au niveau de la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mise en équivalence » du compte de résultat consolidé, 35% du résultat de CHO Morcenx sur la période. Par ailleurs, les produits et charges réalisés entre CHO Morcenx et les autres sociétés du Groupe ne sont pas éliminés.
- Pour le 2<sup>nd</sup> trimestre, la totalité des composantes du compte de résultat de CHO Morcenx après élimination des opérations inter-compagnies.
- Sur la période, l'impact des règles comptables de consolidation pour enregistrer la sortie de « la mise en équivalence » et l'entrée de « l'intégration globale » des états financiers de CHO Morcenx.

Enfin, le bilan consolidé du Groupe au 30/06/2018 intègre l'ensemble des actifs et des passifs de CHO Morcenx.

#### 1.2 ACTIVITE ET RESULTATS

en K€	30/06/2018	30/06/2017	Variation
Chiffre d'affaires	6 359	3 624	2 735
Résultat opérationnel	-9 798	-10 171	373
EBITDA	-5 862	-6 618	756
Résultat financier	-573	-1 013	440
Résultat net de la période	-11 260	-11 126	-134
Intérêts minoritaires	764	1	763
Résultat net (part Groupe)	-10 496	-11 125	630
Résultat par action (en euros par action)	-0,06	-0,09	0,03

Source: Comptes consolidés semestriels 2018 arrêtés par le Conseil d'Administration du 30/10/2018

#### 1.2.1 Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé semestriel 2018 s'établit à 6 359 K€ contre 3 624 K€ au 30/06/2017.

Cette augmentation de 75%, soit + 2 735 K€, est attribuable, d'une part au segment Traitement de l'Amiante (+ 1 384 K€) qui, malgré une problématique liée à l'empoussièrement, est en passe de retrouver les cadences de production attendues et d'autre part au segment Energies Renouvelables qui enregistre une augmentation de son chiffre d'affaires de 1 780 K€ du fait de la consolidation de CHO Morcenx par mise en équivalence au 1er trimestre 2018 (non élimination du chiffre d'affaires de Chopex réalisé au 1er trimestre avec CHO Morcenx) et par intégration globale au 2nd trimestre (intégration du chiffre d'affaires de CHO Morcenx réalisé au 2nd trimestre).

La répartition du chiffre d'affaires par segment d'activité est analysée ci-après :

Le segment Energies Renouvelables (CHO Power) a enregistré un chiffre d'affaires de 1 782 K€, contre 2 K€ au 30/06/2017. Effectivement, la livraison de l'usine fin juin 2017 a entrainé le démarrage du contrat O&M entre CHO Morcenx et son exploitant Chopex. Cela se traduit par la facturation par Chopex à CHO Morcenx des prestations de services pour l'exploitation de l'usine au titre du 1er trimestre 2018 et par la prise en compte du chiffre d'affaires réalisé par CHO Morcenx au 2<sup>nd</sup> trimestre 2018.

Le segment Traitement de l'Amiante (Inertam) enregistre au 30/06/2018 un chiffre d'affaires de 4 378 K€ en augmentation de 1 384 K€ par rapport à celui enregistré au 30/06/2017 qui ressortait à 2 994 K€. Cette augmentation découle d'une part des mesures mises en place en 2018 pour résoudre les contraintes de production liées à l'empoussièrement et d'autre part à l'impact en 2017 d'un arrêt prolongé correspondant à la phase de réfection complète du four dans le cycle de production Ainsi, Inertam a traité 2 189 tonnes au 1er semestre 2018 contre 1 351 tonnes au 1er semestre 2017.

Le segment Solutions Plasma (Europlasma Industries) a généré un chiffre d'affaires de 199 K€, contre 628 K€ au 30/06/2017. Les projets d'envergure dans lesquels s'inscrit Europlasma Industries nécessitent du temps de prospection commerciale et d'études avant de se concrétiser.

#### 1.2.2 Performance opérationnelle

Le résultat opérationnel s'établit à - 9 798 K€ contre - 10 171 K€ au 30/06/2017. La répartition par segment d'activité est analysée ci-après.

Le segment Energies Renouvelables enregistre au 1er semestre 2018 une perte opérationnelle de - 6 608 K€ contre - 5 583 K€ au 30/06/2017. On retrouve ici l'impact négatif du retraitement de - 2 114 K€ résultant de la consolidation de CHO Morcenx mais aussi les impacts positifs au niveau du chiffre d'affaires (cf. ci-dessus).

Le segment Traitement de l'Amiante enregistre au 1er semestre 2018 une perte opérationnelle de − 1 465 K€ contre − 2 964 K€ au 30/06/2017. L'écart constaté de 1 499 K€ correspond à la fois à la progression du chiffre d'affaires en 2018 (+1 384 K€) et à la dépréciation totale du goodwill en 2017 (pour un montant de 656 K€).

Le segment Solutions Plasma (Europlasma Industries et divers) enregistre une perte opérationnelle de − 1 724 K€ comparable à celle de − 1 629 K€ au 30/06/2017.

Ces pertes incluent l'intégralité des coûts Corporate du groupe pour un montant de - 1 142 K€ au 30/06/2018 contre - 962 K€ au 30/06/2017.

Ainsi, hors charges Corporate, le résultat opérationnel d'Europlasma Industries se traduit par une perte pour le 1er semestre 2018 de - 582 K€ comparable à celle enregistrée pour un montant de - 667 K€ au 1er semestre 2017.

L'EBITDA qui ressort à - 5 862 K€ au 30/06/2018 s'améliore de 11% rapporté à celui de - 6 619 K€ constaté au 1er semestre 2017.

Cette amélioration est essentiellement due à la contribution d'Inertam dont l'EBITDA qui était négatif au 1er semestre 2017 (-840 K€) redevient positif au 1er semestre 2018 (+ 156 K€) soit une amélioration de 996 K€.

# 1.2.3 Résultat net

Le résultat financier consolidé au 30/06/2018 qui s'établit à - 573 K€ contre - 1 013 K€ en 2017, est en partie impacté par le retraitement d'une partie des BSA (les BSA 2) associés aux OCA souscrites par Bracknor Fund Ltd. Ceux-ci ayant une clause de variabilité de leur prix d'exercice, ils sont considérés comme des produits dérivés pour lesquels la variation de leur juste valeur se traduit par l'enregistrement d'une perte ou d'un produit financier. Au 30/06/2018, la variation de la juste valeur de ces BSA conduit à enregistrer un produit de 101 K€ contre une charge 610 K€ au 30/06/2017.

La quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence représente une perte de − 905 K€ contre un profit de 40 K€ au 30/06/2017. Cette perte représente la quote-part de 35% du résultat de la société CHO Morcenx réalisé au 1er trimestre 2018 (cf. note liminaire ci-dessus).

Le résultat net de l'ensemble consolidé pour la période qui recouvre le résultat opérationnel, le résultat financier, l'impôt et la quote-part des sociétés mises en équivalence, s'établit au 1er semestre 2018 à −11 260 K€ (dont -10 496 K€ pour la part du groupe) contre - 11 126 K€ (dont -11 125 K€ pour la part du groupe) au 1er semestre 2017.

#### Bilan consolidé

En milliers d'euros (K€)	30/06/2018	31/12/2017	Variation
Actifs non courants	58 786	16 725	42 061
Actifs courants (hors trésorerie)	13 764	24 350	-10 586
Trésorerie	3 913	5 162	-1 248
Capitaux Propres - Part du Groupe	-10 144	-15 224	5 080
Intérêts hors groupe	14 287	31	14 257
Dettes financières non courantes	23 645	11 001	12 644
Autres passifs non courants	5 737	7 799	-2 062
Dettes financières courantes	8 243	7 836	407
Autres passifs courants	34 696	34 795	-99
Total Bilan	76 464	46 237	30 227
Endettement net	27 974	13 675	14 299
Taux d'endettement Net	-276%	-90%	
Capitaux Propres - Part du Groupe, par action en €/par action	- 0,05	-0,10	0,05

Source : Comptes consolidés semestriels 2018 arrêtés par le Conseil d'Administration du 30/10/2018

Le total du bilan au 30/06/2018 s'établit à 76 464 K€. Il enregistre une variation de 30 227 K€ par rapport au total du 31/12/2017 qui était de 46 237 K€. Cette variation résulte principalement de l'intégration dans les comptes consolidés du Groupe des actifs et des passifs de CHO Morcenx consécutivement à l'apport de 100% des titres CHO Morcenx à CHO Power.

Dans le détail, les principales évolutions sont les suivantes :

A l'actif du bilan, comme précisé ci-dessus les variations constatées portent pour l'essentiel sur les montants résultant de l'intégration dans les comptes consolidés des actifs de la société CHO Morcenx.

#### Pour les actifs non courants :

- O Une hausse de 6 586 K€ du montant des autres immobilisations incorporelles due à l'intégration des immobilisations incorporelles de CHO Morcenx, dont un montant de 5 942 K€ représentant la survaleur constatée comptablement et qui correspond à l'opportunité, en ayant 100% du capital de CHO Morcenx, de détenir une vitrine pour marketer le savoir-faire et la technologie de production d'électricité par gazéification de déchets.
- Oune augmentation de 30 474 K€ du montant des immobilisations corporelles due principalement à l'intégration du montant net de l'actif immobilisé au titre de la centrale de production d'électricité de CHO Morcenx pour un montant de 30 289 K€ et des investissements pour CHO Tiper pour un montant de 1 260 K€, le solde correspondant à la variation des investissements sur les autres entités du Groupe,
- o Une augmentation de 141 K€ des dépôts de garantie d'Inertam,
- Une augmentation de 4 860 K€ des impôts différés représentant les pertes fiscales de CHO Morcenx activées en contrepartie du montant identique d'impôt différé passif correspondant au retraitement de la charge d'emprunt capitalisée.

#### Pour les actifs courants hors trésorerie :

- Une diminution de -64 K€ des stocks dont 61 K€ pour Chopex.
- O Une diminution de -3 440 K€ des créances à recevoir de CHO Morcenx par les sociétés du Groupe (notamment Chopex) qui figuraient dans les comptes clos au 31/12/2017 et qui sont éliminées à la clôture du 30/06/2018 du fait de l'élimination des créances inter-compagnies résultant de la consolidation de CHO Morcenx par intégration globale.
- Une diminution de -7 082 K€ des autres actifs courants (Créances diverses : prêts et cautionnements, créances fiscales de TVA et de CIR) qui s'expliquent essentiellement par le remboursement de la somme versée sur le compte séquestre de CHO Morcenx à CHO Power.

Au passif du bilan, les capitaux propres sont impactés par les ressources financières obtenues au travers des augmentations de capital réalisées au cours du semestre et par la négociation avec le fonds GRAF ayant abouti à sa prise de participation de 20% dans le capital de CHO Power.

Ainsi les capitaux propres consolidés ressortent au 30/06/2018 à 4 143 K€, après prise en compte du résultat de la période pour un montant de - 11 260 K€ contre - 15 194 K€ au 31/12/2017.

Globalement, les capitaux propres enregistrent sur la période, les apports en fonds propres de 8 106 K€ dont 7 960 K€ résultant de la conversion des Obligations Convertibles en Actions souscrites par le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securization Fund, auxquels s'ajoutent la variation des réserves consolidées consécutive à la prise de participation de 20% dans le capital de CHO Power, et la perte de la période pour un montant de - 11 260 K€ qui se décompose en - 10 496 K€ pour la part Groupe et - 765 K€ pour la part des intérêts minoritaires.

Le total des dettes financières, non courantes (23 645 K€) et courantes (8 243 K€), s'élève à 31 888 K€ au 30/06/2018, en augmentation de 13 051 K€ par rapport au solde à fin 2017.

Cette variation correspond en grande partie aux enregistrements suivants :

- o L'intégration de la dette financière de CHO Morcenx pour un montant de 20 000 K€,
- Le remboursement des fonds avancés par CHO Morcenx à CHO Power au second semestre 2017 pour un montant de 6 799 K€ par compensation avec le remboursement du compte séquestre effectué par CHO Morcenx,
- Le remboursement d'annuités d'emprunts (emprunt immobilier de la SCIG et avances remboursables de la BPI) pour 717 K€.
- o La capitalisation des intérêts de l'emprunt obligataire d'Europlasma pour 171 K€ et de l'emprunt de CHO Morcenx pour 303 K€.

En conséquence, l'endettement net du groupe s'établit à 27 974 K€ au 30/06/2018 contre un endettement net de 13 675 K€ au 31/12/2017.

Les autres passifs courants et non courants représentent un montant de 40 433 K€ au 30/06/2018 contre 42 594 K€ à fin 2017 soit une diminution - 2 161 K€ qui s'explique principalement par :

- o Une diminution de -6 820 K€ consécutifs à la reprise de ce montant dans le cadre de la déconsolidation de la mise en équivalence de CHO Morcenx,
- o Une diminution de 346 K€ des provisions courantes,
- o Une diminution de 821 K€ des dettes fournisseurs,
- O Une augmentation des impôts différés passifs de 4 842 K€ correspondant au retraitement de la charge d'emprunt capitalisée chez CHO Morcenx,
- Une augmentation des autres passifs courants de 986 K€ résultant notamment des travaux réalisés pour le projet CHO Tiper.

#### Trésorerie et capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement ressort au 30/06/2018 à − 5 207 K€ contre - 7 010 K€ au 30/06/2017 soit une variation de 1 802 K€.

Cette variation résulte de l'amélioration de la contribution d'Inertam qui revient quasiment à l'équilibre alors qu'elle était de - 973 K€ au 1er semestre 2017, et par une moindre consommation de trésorerie du segment Energies Renouvelables qui ressort à – 3 619 K€ au 30/06/2018 contre – 4 662 K€ en 2017.

Après prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement et des impôts, le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles ressort à − 8 323 K€ au 30/06/2018 contre - 6 632 K€ en 2017 et se décompose comme suit :

- - 8 048 K€ pour le segment Energies Renouvelables.
- - 268 K€ pour le segment Solutions plasma, qui porte les frais de structure du Groupe,
- - 13 K€ pour le segment Traitement de l'amiante.

Les flux d'investissements/désinvestissements pour un montant de 15 K€ correspondent principalement d'une part aux investissements réalisés par Inertam pour un montant de 623 K€ et d'autre part à l'encaissement de 600 K€ au titre de la récupération du montant d'une fin de garantie sur un contrat.

Pour assurer les besoins en trésorerie du 1er semestre 2018, le Groupe a émis 800 Obligations Convertibles en Actions pour un montant global de 8 000 K€.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement (augmentation des fonds propres, émission et remboursement d'emprunts) ressortent à 7 091 K€ au 1er semestre 2018 contre 6117 K€ en 2017.

La consommation de trésorerie sur le semestre est de 1 248 K€ résultant de la Trésorerie liée aux activités opérationnelles (- 8 323 K€) + Variation des investissements/désinvestissements (- 15 K€) + Concours financiers (+ 7 091 K€).

# Partie 2 : Faits caractéristiques de la période

2.1 EVENEMENTS SPECIFIQUES EUROPLASMA SA

# 2.1.1 Activité Corporate

#### Augmentation de capital de la filiale CHO Power

Afin d'aligner leurs intérêts et de consolider la stratégie de croissance ambitieuse de la division Energies Renouvelables portée par CHO Power, Europlasma et le fonds GRAF (Gottex Real Asset Fund), propriétaire jusqu'alors de 65% de CHO Morcenx, ont concrétisé le 29/03/2018 un accord aux termes duquel le fonds GRAF procède à une réduction significative de la dette de CHO Morcenx puis apporte ses titres CHO Morcenx à CHO Power ce qui lui procure une participation minoritaire de 19,99% dans cette dernière qui détient dès lors 100% de CHO Morcenx.

# Financement obligataire flexible

Europlasma a conclu le 9 février 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securization Fund, un contrat de financement par Bons d'Emissions d'Obligations Convertibles en Actions (BEOCA). Il a été émis 4 BEOCA, dont l'exercice de chacun d'eux permet de souscrire 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10 000€, à taux d'intérêt de 0%, représentant un montant nominal total de 8 millions d'euros. Ce financement peut être renouvelé par 2 fois si nécessaire, au cours des 36 mois suivants la signature du contrat.

Au 30/06/2018 les 4 BEOCA ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 800 OCA et à l'encaissement par la Société de 8 millions d'euros.

#### Augmentations de capital associées

Au 30/06/2018, 796 OCA (Obligations Convertibles en Actions) avaient été converties en actions donnant lieu à l'émission de 48 201 548 actions nouvelles ordinaires.

#### Propriété industrielle

Afin de protéger son savoir-faire et dans le cadre de sa stratégie de propriété intellectuelle, Europlasma a obtenu en 2018 trois nouveaux brevets, qui concernent :

- Un dispositif de séchage France
- La vitrification de déchets amiantés Europe
- La production de biocarburant par gazéification de déchets Europe

#### **Certification Qualité**

Europlasma et CHO Power ont obtenu en mai 2018 la certification ISO 9001 – 2015.

Cette nouvelle version 2015 constitue une évolution significative de la certification ISO 9001. Elle impose à l'entreprise d'évaluer son contexte c'est-à-dire d'identifier les enjeux internes ou externes en lien avec la stratégie et les performances afin de prendre en compte en continu les changements.

# 2.1.2 Activité Ingénierie de Solutions Plasma

## Sidérurgie

Europlasma a annoncé, le 26 février 2018, sa participation au projet IGAR (Injection de GAz Réducteur) au sein d'un consortium piloté par Arcelor Mittal, le leader mondial de l'acier. Ce projet a pour objectif de valider à l'échelle pré industrielle, puis de déployer à l'échelle industrielle, une solution plasma permettant à la production sidérurgique de s'adapter aux enjeux de la transition énergétique en réduisant son empreinte carbone. L'appel d'offre d'Arcelor Mittal Atlantique Lorraine a été réceptionné par Europlasma en Septembre pour une remise d'offre en Octobre.

Rappelons à ce titre que la technologie mise au point par Europlasma dans ce domaine consiste notamment à effectuer un reformage à sec des gaz de hauts fourneaux en vue de la diminution, voire l'élimination, des émissions de CO2 et de l'optimisation du procédé sidérurgique.

#### Marché chinois

Europlasma a continué d'apporter son soutien à son client KNC (Shanghai Kaineng New Technology Co) pour l'optimisation du système de traitement des fumées issues de la vitrification, de sa fabrication. Ces optimisations ont depuis (voir Post-Clôture) permis de fêter les un an de mise en service commercial de la centrale de vitrification, la seule en Chine à ce jour.

En parallèle, Europlasma continue ses démarches de prospection active sur le marché chinois et a été invité à intervenir à la conférence International Solid Waste Management Summit 2018, du 12 au 14 Septembre, 2018, à Shanghai pour présenter son procédé de vitrification des déchets toxiques solides, la réutilisation et la valorisation du vitrifiat, ainsi qu'un panorama des installations utilisant la technologie plasma pour réduire l'empreinte environnementale des déchets solides ou gazeux. Cette intervention fut l'occasion de rencontrer de nouveaux prospects dans la région de Guangzhou notamment.

#### **Nucléaire**

Les efforts de mise au point des deux projets d'Europlasma dans le secteur nucléaire se sont poursuivis avec intensité, et ont permis par la suite (voir Post-Clôture) de finaliser avec succès ces deux projets.

Pour mémoire, ces deux projets concernaient :

- Le contrat signé en novembre 2016 pour la fourniture d'un système plasma fonctionnant à l'oxygène, destiné aux seuls déchets moyennement actifs.
- La centrale de traitement de déchets très faiblement et faiblement radioactifs de Kozloduy (Bulgarie).

#### 2.2 EVENEMENTS PARTICULIERS LIES AUX FILIALES

# CHO Power / CHOPEX / CHO Morcenx

Déploiement du plan d'optimisation de la centrale CHO Morcenx :

Au cours du premier semestre 2018, plusieurs travaux prévus dans le cadre du Plan d'Optimisation de la centrale CHO Morcenx ont été réalisés et testés :

- Fabrication d'une base vie et de bureaux pour les employés de CHOPEX;
- Modifications de l'aéraulique du gazéifieur ;
- Remplacement des échangeurs de la chaudière de récupération.
- Travaux sur la chaine de production (pilotage du gazéifieur, débit du gaz de synthèse, diminution des pertes de charge).

La réalisation de ce programme d'optimisation, conforme au planning, nécessite un fonctionnement de la centrale limité à une succession de courtes périodes destinées essentiellement à la validation des travaux réalisés et à la vérification de leur instrumentation. Sur la période la centrale a produit 2 435,5 MWh.

#### Financement CHO Tiper

Le contrat de prêt avec la Banque européenne d'investissement (BEI) a été signé le 27 mars 2018, pour une contribution de 30 M€ au financement de la centrale à énergie renouvelable CHO Tiper, qui vient s'ajouter aux engagements de financement déjà existants à la condition que le plan de financement du projet soit sécurisé.

#### **INERTAM**

#### **Production**

Les quatre dépoussièreuses et la centrale d'aspiration ont été reçues sur site au cours du 1er semestre 2018. Les dépoussièreuses ont été opérationnelles au 2ème trimestre et l'installation de la centrale d'aspiration sera réalisée au cours du second semestre. Cela a déjà permis d'abaisser le taux d'empoussièrement de la zone confinée, et ainsi d'augmenter la disponibilité en réduisant les interruptions quotidiennes de la ligne de traitement.

La production d'Inertam au 1er semestre 2018, de 2 189 tonnes traitées est supérieure à celle enregistrée au 1er semestre 2017 (1 351 tonnes) et se rapproche de celle constatée au 1er semestre 2016 (2 296 tonnes). L'effectivité de ces investissements doit se traduire dans les prochains mois par un retour au niveau de production attendu.

# Partie 3 : Evénements post-clôture et perspectives d'activité

#### 3.1 EVENEMENTS CORPORATE

#### Financement obligataire flexible

Le contrat de financement par obligations convertibles en actions conclu le 7/02/2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securization Fund, a été renouvelé le 17/07/2018 pour un deuxième volet représentant un montant nominal maximum de 8 millions d'euros.

A fin octobre 2018, 3 BEOCA ont été exercés par l'investisseur donnant lieu à l'émission de 600 OCA et à l'encaissement par la Société de 6 millions d'euros.

#### Augmentations de capital associées

La conversion au 3ème trimestre 2018 des 20 OCA soldant les 200 OCA émises le 13/04/2018 ainsi que celle des 216 OCA émises le 19/07/2018 et des 200 OCA émises le 20/08/2018, a donné lieu à l'émission de 42 909 087 actions nouvelles ordinaires.

#### Qualification « Entreprise Innovante »

Le 9/08/2018, Europlasma a obtenu la qualification « Entreprise Innovante » délivrée par Bpifrance. Cette qualification permet en particulier aux FCPI de comptabiliser leur éventuelle participation dans Europlasma dans leur part obligatoire de leurs investissements dans des entreprises innovantes.

#### 3.2 ENERGIES RENOUVELABLES

#### Centrale CHO Morcenx

Poursuivant le déploiement du plan d'optimisation pour améliorer ou remplacer certains équipements dont la conception ou le niveau d'usure limitent encore les performances de la centrale et maximiser à terme sa rentabilité économique, les travaux suivants qui avaient préalablement fait l'objet d'études de détail et de commandes, ont été réalisés au cours de l'été :

- L'optimisation du filtrage,
- L'extraction des mâchefers.
- La rationalisation du séchoir,
- La rénovation d'équipements divers.

L'installation, arrêtée depuis juillet, a redémarré courant septembre sur un rythme d'injection volontairement mesuré afin d'actualiser les paramètres de production pour prendre en compte les modifications importantes qui lui ont été apportées.

# **Perspectives**

Le développement de CHO Power s'appuie sur des dynamiques de marché favorables en France métropolitaine, et sur une approche très sélective des nombreuses sollicitations en provenance d'Outre-Mer ou de l'international.

#### France métropolitaine :

Si des inconnues subsistent quant à la nature des futurs mécanismes de soutien à l'électricité renouvelable en France métroplitaine, la publication des ambitions gouvernementales en matière de gaz renouvelable et d'«hydrogène vert», témoignent du rôle important de la gazéification dans le mix énergétique de demain. Ainsi, par exemple, la région lle de France a voté le 3 juillet dernier un plan Energie-Climat prévoyant à l'horizon 2030 la construction de 25 sites de gazéification pour un total de 2 millions de MWh.

#### **CHO Tiper:**

Le financement du projet CHO Tiper n'a pas pu être entièrement souscrit à ce jour. Ce retard a conduit l'ADEME à nous notifier que l'avance remboursable de 12 M€ doit désormais faire l'objet d'une nouvelle présentation du dossier. De fait, le démarrage du projet en sera décalé d'autant.

#### Corse:

CHO Power poursuit le développement d'un projet de centrale électrique sur l'Île de Beauté en concertation avec les collectivités locales et la Collectivité Territoriale de Corse. Une centrale de type CHO Power pourrait réduire significativement le recours à l'enfouissement des déchets et participer ainsi à la résolution des difficultés dans ce domaine, tout en renforçant l'autonomie énergétique de l'île.

#### La Réunion:

En réponse à la programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion, CHO Power projette d'installer une centrale de production d'électricité à partir de CSR\* au nord de l'île. Cette centrale de 10MWe contribuerait à 10% de l'accroissement des énergies renouvelables dans l'île tout en réduisant l'enfouissement des déchets, relâchant ainsi la pression sur les deux seuls centres d'enfouissement insulaires.

Plusieurs terrains ont été identifiés, l'étude préliminaire en cours a pour objectif le dépôt d'une demande de permis de construire courant 2019.

(\*combustibles solides de récupération : combustible élaboré à partir de déchets)

#### Canada:

CHO Power a vendu et vient de livrer une étude préliminaire pour la construction d'une usine CHO Power dans le comté de Colchester, province de Nouvelle Ecosse. Ce projet est porté par Fourth State Energy, développeur de projets d'énergie à partir de déchets et partenaire de CHO Power au Canada.

#### Guyane:

Ariane Group et J2P Guyane se sont rapprochés de CHO Power pour évaluer un projet de centrale électrique d'environ 10 MWe en Guyane à partir de 50 000 t/an de déchets. De l'hydrogène pourrait être récupéré pour compléter les besoins en carburant du lanceur Ariane 6.

#### 3.3 TRAITEMENT DE L'AMIANTE

#### Morcenx: usine Inertam

La troisième réfection partielle programmée du four a débuté courant septembre, et la production a repris le 29 octobre. L'arrêt a permis de finaliser l'installation de la centrale d'aspiration qui sera opérationnelle peu après la reprise de production.

Pour pallier à l'indisponibilité du four pendant les incontournables périodes de réfection du four et l'absence de production qui en découle, et constatant l'amélioration sensible des cadences de production de l'usine, liée en particulier à la mise en place d'équipements permettant de réduire significativement l'empoussièrement de la zone confinée, le projet « four bis » a été réactivé en juin.

Les études de détail du « four bis » sont achevées et les briques réfractaires ont été commandées en juillet. La mise en service du « four bis » est programmée courant 2019, sous réserve d'obtention du financement.

Représentant un investissement de 2,5 M€, le « four bis », four de rechange rigoureusement identique au four existant, permettra d'augmenter la disponibilité de l'usine en réduisant considérablement les temps d'arrêt liés à la maintenance du four de fusion, et d'optimiser sa capacité de production en traitant près de 1 200 tonnes supplémentaires chaque année assurant sa rentabilité, tout en répondant ainsi à la fois aux sollicitations du marché et aux besoins de réduire le stock existant.

#### Perspectives

La mission d'expertise sur le traitement des déchets amiantés commandée à Europlasma par la CCI de La Réunion fera l'objet d'une présentation sur place début novembre en présence des services de l'Etat et des industriels locaux.

L'activité commerciale récente à La Réunion porte déjà ses premiers fruits : 26 tonnes de déchets amiantés sont en cours d'acheminement vers Morcenx pour être vitrifiées dans l'usine Inertam. Le coût du transport maritime pour cette opération, significativement supérieur au coût du traitement, renforce la pertinence d'une solution d'inertage locale

Maitrisant parfaitement cette technologie de destruction par vitrification des produits amiantés, la société estime que la construction d'usines neuves basées sur son savoir-faire, qui maximiserait les performances industrielles et financières, représente une opportunité intéressante et à fort potentiel. Le déploiement de telles usines neuves est susceptible d'être accéléré par la mise en œuvre du partenariat avec Orano (voir ci-dessous).

#### 3.4 SOLUTIONS PLASMA

## Accord-cadre de partenariat R&D et industriel avec Orano

Europlasma et Orano Cycle ont signé le 5 septembre un accord-cadre de partenariat qui permettra à Europlasma d'accélérer sa croissance en France et à l'international pour ses activités de valorisation de déchets dangereux et gaz toxiques, et à Orano Cycle de consolider son leadership mondial sur le traitement des déchets dangereux en s'appuyant sur les procédés plasma les plus innovants.

Le partenariat porte sur l'ensemble des secteurs d'intérêt commun à Orano Cycle et à Europlasma :

- · Le traitement des déchets nucléaires de faible ou moyenne activité,
- Le traitement de l'amiante conventionnel et de l'amiante non-conventionnel,
- Le traitement d'autres déchets dangereux conventionnels,
- La purification de gaz toxiques.

Ce partenariat, qui s'inscrit parfaitement dans les objectifs stratégiques d'Europlasma, est une étape majeure dans la montée en puissance des activités du Groupe pour la valorisation des déchets dangereux et la purification des gaz toxiques (Inertam et Europlasma Industries).

#### Il comporte 2 volets:

- Un volet R&D : un groupe de travail commun sera mis en place pour optimiser les procédés plasma existants et potentiellement en développer de nouveaux pour le traitement de déchets conventionnels ainsi que les déchets nucléaires de moyenne ou faible activité. Il s'appuiera sur un « Centre d'Excellence R&D Plasma » commun, localisé à Morcenx, qui permettra d'accélérer les développements en matière de R&D.
- Un volet industriel et commercial: Europlasma et Orano Cycle travailleront en collaboration pour développer de nouvelles installations de traitement respectivement de déchets dangereux conventionnels (amiante, cendres volantes, gaz toxiques, ...), et de déchets nucléaires.

La mise en œuvre de ce contrat de partenariat est toutefois conditionnée à la constitution, avant le 15/12/2018, d'un actionnaire de référence à hauteur de 34% du capital (minimum), par augmentations de capital. A la date de publication de ce rapport, des discussions continuent de progresser avec des investisseurs, mais aucune augmentation de capital n'a encore été réalisée.

#### Avancement des projets en cours - Perspectives

# Dépollution et traitement de cendres volantes en Chine

En Chine, l'intérêt des industriels pour le plasma reste fort avec notamment des demandes dans la région de Guangzhou.

S'appuyant sur la première installation de vitrification des cendres à Houjie (KNC) en fonctionnement depuis 1 an, véritable vitrine technologique, le Groupe reste très actif sur le marché chinois.

A ce titre notamment, Europlasma a présenté sa technologie lors de la conférence « International Solid Waste Management Summit 2018 » (ISWMS2018) qui s'est tenue en septembre à Shanghaï.

A cette occasion, Europlasma a été en contact avec des sociétés d'ingénierie souhaitant se positionner sur de prochains appels d'offre dans le domaine du traitement des déchets dangereux en Chine, mais également à Taïwan

Cependant, le soutien du gouvernement central et des autorités provinciales n'est pas toujours à la hauteur des attentes des industriels, ce qui a pour conséquence un ralentissement de la mise en place des projets à court terme. Les perspectives du groupe restent intactes, mais leur matérialisation est ainsi susceptible d'être décalée.

#### Reformage de gaz dans les industries sidérurgiques et chimiques

Le développement de l'activité Solutions Plasma dans le secteur sidérurgique reste un axe de développement prioritaire. La technologie mise au point par Europlasma dans ce domaine consiste notamment à effectuer un reformage à sec des gaz de hauts fourneaux en vue de la diminution, voire l'élimination, des émissions de CO2 et de l'optimisation du procédé sidérurgique. C'est dans ce cadre qu'Europlasma a annoncé en février sa participation auprès du leader mondial de l'acier Arcelor Mittal au projet « IGAR » (Injection de GAz Réducteur).

La réunion de lancement officiel du projet IGAR (Injection de Gaz Réducteur), a eu lieu début juin en présence de l'ADEME et de tous les partenaires du projet. Pour rappel, ce projet a pour objectif de valider à l'échelle pré-industrielle, puis industrielle, une solution plasma permettant à la production sidérurgique de réduire son empreinte carbone.

En juillet, l'exploitant du site et les équipes d'Europlasma se sont réunis sur le site de production d'Arcelor Mittal afin de préciser les contraintes en termes de sécurité et d'implantation. Arcelor Mittal a indiqué à cette occasion souhaiter émettre la commande pour le réacteur plasma du programme IGAR avant la fin de l'année.

#### Traitement des déchets radioactifs

L'annonce par la BERD le 10/07/2018 de la mise en service commercial de la centrale de Kozloduy (Bulgarie) procure une visibilité accrue sur l'utilisation de la technologie Europlasma pour le traitement des déchets faiblement radioactifs. Elle renforce ainsi ses nouvelles perspectives de développement dans ce secteur alors que s'annonce le prochain débat en France du PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs) prévu à l'automne 2018.

En parallèle, le système plasma fonctionnant à l'oxygène, destiné à un procédé innovant, réunissant des acteurs majeurs français du secteur du nucléaire, a été réceptionné avec succès le 28/09/2018. Ce procédé est conçu pour éliminer la matière organique des déchets moyennement radioactifs (interdite dans tout stockage) tout en divisant leur volume par 8.

Dans un contexte où l'arrêt de réacteurs de centrales nucléaires de première génération est en cours ou programmé, le démantèlement des centrales va accroître le volume des déchets radioactifs, ce qui constitue une opportunité pour le Groupe.

En effet, la technologie proposée par Europlasma permet non seulement de réduire les volumes pour faciliter le stockage mais plus globalement d'optimiser la gestion de l'ensemble de la filière.

# Partie 4 : Etats financiers consolidés résumés

# 4.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	30/06/2018	31/12/2017	Variation
Goodwill	5.1	8	8	0
Autres immobilisations incorporelles	5.2	6 779	193	6 586
mmobilisations corporelles	5.3	43 815	13 341	30 474
Participations dans les entreprises associées	5.4	0	0	0
Autres actifs financiers non courants	5.6	2 905	2 763	141
mpôts différés actifs	5.7	5 279	419	4 859
Actifs non courants		58 786	16 725	42 061
Stocks et en-cours	5.5	1 535	1 599	-64
Clients et comptes rattachés	5.6	2 943	6 383	-3 440
Autres créances opérationnelles	5.6	7 534	5 955	1 579
mpôts courants - actif	5.7	0	0	C
Autres actifs courants	5.6	1 752	10 412	-8 661
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	3 913	5 162	-1 248
Actifs des activités destinées à être cédées Actifs courants		0	0	44.024
Actirs courants		17 677	29 511	-11 834
Actif		76 464	46 237	30 227
Capital	5.14	20 242	15 297	4 94
Primes liées au capital		65 747	62 586	3 16
Réserves et report à nouveau		-85 638	-71 274	-14 36
Résultat de l'exercice	6	-10 496	-21 833	11 33
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du	5.14	-10 144	-15 224	5 08
Intérêts hors groupe	5.15	14 287	31	14 25
Capitaux propres		4 143	-15 194	19 33
Avantages du personnel non courants	5.11	591	573	1
Provisions non courantes	5.12	0	0	
Dettes financières non courantes	5.10	23 645	11 001	12 64
Impôts différés passifs	5.7	4 957	115	4 84
Participations dans les entreprises associées	5.4	0	6 820	-6 82
Autres passif financiers non courants	5,13	189	291	-10
Passifs non courants		29 382	18 799	10 58
Provisions courantes	5.12	7 823	8 169	-34
Dette financières courantes	5.10	8 243	7 836	40
Fournisseurs et comptes rattachés	5.13	3 292	4 113	-82
Impôts courants - passif	5.7	0	0	
Autres dettes opérationnelles	5.13	8 733	8 651	3
Autres passifs courants	5.13	14 847	13 861	98
Passifs des activités destinées à être cédées  Passifs courants		0 <b>42 938</b>	42 <b>631</b>	30
Passif		76 464	46 237	30 22
Capitaux propres par action en €/par action		-0,05	-0,10	0
Capitaux propres dilués par action en €/par action		-0,04	-0,06	0,
Nombre d'actions	5,14	202 417 706	152 965 744	49 451 96
Nombre d'actions dilué	5.14	289 456 093	239 260 910	50 195 1

# 4.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	30/0	6/2018	30/06/2017	Variation
Chiffre d'affaires	6.1		6 359	3 624	2 735
Autres produits d'exploitation	6.2		964	1 736	-773
Achats consommés	6.2		-4 046	-4 021	-25
Charges externes	6.2		-3 709	-3 151	-558
Charges de personnel	6.2		-4 191	-3 933	-257
Autres charges d'exploitation	6.2		-91	-811	720
Taxes	6.2		-279	-292	13
Amortissements, dépréciations et provisions	6.2		-2 691	-2 856	165
Résultat opérationnel courant			-7 684	-9 704	2 020
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence	5.1		0	-656	656
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	6.2		-2 114	189	-2 303
Résultat opérationnel			-9 798	-10 171	373
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	6,3		6	7	
Cout de l'endettement financier brut	6,3		-681	-407	-27
Cout de l'endettement financier net	6.3		-676	-400	-27
Autres produits financiers	6.3		118	8	110
Autres charges financières	6.3		-16	-621	60
Résultat financier	6.3		-573	-1 013	44
Impôt sur les bénéfices	6.4		16	18	_
Résultat net des sociétés intégrées			-10 355	-11 166	81
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5.4		-905	40	-94
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées			0	0	
Résultat net de la période			-11 260	-11 126	-13
Intérêts minoritaires	5.15		764	1	76
Résultat net (part du Groupe)			-10 496	-11 125	62
Résultat de base par action en €/par action		-	0,063	- 0,090	0,027
Résultat dilué par action en €/par action		-	0,041	- 0,055	0,014
Nombre moyen d'action	5.14	16	7 146 735	123 306 174	43 840 56
Nombre moyen d'action dilué	5.14		4 185 122	203 040 051	51 145 07

# 4.3 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	Notes	30/06/2018	30/06/2017	Variation
Résultat net de l'ensemble consolidé		-11 260	-11 126	-134
Eléments non recyclables au compte de résultat		0	0	C
Eléments recyclables au compte de résultat		41	0	41
Ecarts de conversion des sociétés intégrées				C
Ecarts actuariels des engagements sociaux		57	0	57
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie				(
Effet d'impôts relatifs à ces éléments		-16		-16
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt				(
Total autres éléments du résultat global		41	0	41
Résultat global		-11 219	-11 126	-93
- attribuable aux actionnaires du Groupe		-10 458	-11 125	667
- attribuable aux intérêts hors Groupe		-761	-1	-761

	Capital	rillines inces au propres		Autres Ri	Autres Réserves Groupe		accumulés	propres part du minorital groupe	20	propres
			Réserves de conversion	Gains/pertes de latents sur franciers financiers	Autres réserves Total	Total				
One of the state of the second	44 465	55 BAB	Ħ	- <del>C</del>	925 4 130	3220	-74 802	12 3 640	8	3549
Situation a la cioture de l'exercice 2010	0	0	0	0	0 0	0		0 0	0	0
Incidence des changements de methode complable	11 165	56 840	, tà		925 4 130	3 220	-74 802	22 -3 640	91	-3 549
Salation ajustice a Louvierlane de Lexendue 2017		0	0	0	0 0	0		0 0	0	0
Var. note de juste vareur des instruments imanuers	0 0		C	0	0 0	0		0 0	0	0
Ecarls de conversion	00	0	0	0	0 0	0	-11125	25 -11 125	<del></del>	-11 126
Resultation is periode		0	0	0	0	0	-11 125	25 -11 125	7	-11 126
local des pertes et profits de la periode	0		C	0	0 0	0	_	0 0	0	0
Dividences verses	2 759	4 106	0	492	0 0	492		0 7357	0	7 357
Augmentation de capital	66.7	0	4	0	0 0	0	_	0 4	0	4
Mouvements sur actions propres	D 1/2	0 6		0	0 43	43		0 31	0	3
Parements en actions	1 0	0 0	0 0	. 0	0 -12	-12		92 80	87	X
Autres vandoms	13 998	9609	87	507	925 4 075	3 657	-85 835	35 .7 294	42	1251
Studion du survoire il										
7900	45 297	505 C9	25	15 4	4218	3 797	-96 846	46 -45 221	34	-45 190
Smianon a sa crounte de l'axerche 2011	U	0	0	0	0 0	0		0 0	0	0
Incidence des changements de memore companie	15 297	62 586	-57		436 4 218	3 797	-96 846	-15.221	33	-15 190
Var notes do note valour de inchumente financiere	0	0	0	0	0 0			0 0	0	0
The state of a continuous continu	0	0	0	0	0 0	0	_		0	0
District do in principle	0	0	0	0	0 0	0			30	982
Total des sertes et sertite de la nériode	0	0	0	0	0		-10 496	•	-764	11 260
Total des present of present of the second s	0	0	0	0	0 7.369	7 389		696 / 0	15 054	72 423
Vanagon de permere et de laux umeres	310 N	3.161	C	0	0 0			0 8 077	0	8 077
Augmentation de capital	015 +		. 4	-	0			9 0	0	9
Mouvements sur actions propres	9 9	9 0	0 0		82.	-28		62-	0	87-
Palements en actions	67	> <	0 0	0	0 153			0 153	취	119
Autres variations	0	25.747	2	45	4711 4741	11 290	175 701-	171 -10 141	14 286	4 145

# 4.5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en K€	30/06/2018	30/06/2017	Variation
Résultat net total consolidé	-11 261	-11 126	-135
Ajustements			
Elim. du résultat des mises en équivalence	905	-40	946
Elim. des amortissements et provisions	2 404	3 126	-722
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-101	610	-711
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	2 150	1	2 150
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	29	31	-2
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-5 873	-7 399	1 526
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-16	-18	2
Elim. du coût de l'endettement financier net	681	407	274
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-5 207	-7 010	1 802
Incidence de la variation du BFR	-2 943	398	-3 341
Impôts payés	-173	-20	-154
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-8 323	-6 632	-1 692
Incidence des variations de périmètre	47	-15	62
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-600	-1 730	1 130
Acquisition d'actifs financiers	0	0	0
Variation des prêts et avances consentis	-73	-150	77
Subventions d'investissement reçues	0	0	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	611	3	608
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-15	-1 892	1 877
Augmentation de capital	7 990	6 865	1 125
Cession (acquisition) nette d'actions propres	6	4	2
Emission d'emprunts	4	51	-47
Remboursement d'emprunts	-777	-650	-127
Intérêts financiers nets versés	-132	-154	22
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7 091	6 117	974
Variation de la trésorerie	-1 248	-2 407	1 159
Trésorerie d'ouverture	5 158	4 876	282
Trésorerie de clôture	3 910		1 441

# 4.6 Notes annexes aux comptes consolides semestriels resumes

NOTE 1. F	AITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE23
NOTE 2. R	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION ET D'EVALUATION24
NOTE 3. JU	UGEMENTS ET ESTIMATIONS26
NOTE 4. P	PERIMETRE DE CONSOLIDATION27
NOTE 5. N	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE29
NOTE 6. N	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE43
NOTE 7. C	COMPTES PRO FORMA45
NOTE 8.	NFORMATION SECTORIELLE47
NOTE 9. E	NGAGEMENTS HORS BILAN50
NOTE 10. E	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE52

# NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

Les faits caractéristiques sont présentés en partie 2 du présent rapport.

# NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION ET D'EVALUATION

## 2.1. Base de préparation

Les comptes consolidés semestriels résumés pour les 6 mois clos le 30/06/2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 octobre 2018.

La société mère du Groupe, Europlasma SA, a au 30/06/2018 un capital de 20 241 770,60 euros, composé de 202 417 706 actions ordinaires.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire.

#### 2.2 Continuité d'exploitation

Le Conseil d'administration d'Europlasma a pris acte des besoins de trésorerie à horizon de 12 mois et considére que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation se justifie, mais reste conditionnée :

1/ A un plan de financement reposant sur :

- La trésorerie au 1er juillet 2018 de 4 M€,
- Un apport de ressources financières :
  - Par une levée de fonds de préférence par augmentations de capital de l'ordre de 30 M€ à réaliser nécessairement avant la fin de l'année 2018, pour financer le besoin en fonds de roulement, les investissements en cours, et les projets de croissance,
  - Cette levée de fonds pouvant être complétée, après la levée passée des trois premières tranches, par l'exercice de la dernière tranche d'OCA au 4ème trimestre 2018 pour un montant total de 2 M€, et, si besoin, par la signature du dernier volet du contrat d'OCA signé avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund pour 8 M€.

2/ Aux perspectives sur l'exploitation :

- L'exécution du Plan d'Optimisation de CHO Morcenx, qui permettra progressivement d'en augmenter les revenus.
- Les recettes de CHO Power tirées du contrat d'EPC de CHO Tiper dans la mesure où le plan de financement du projet serait finalisé,
- L'amélioration des cadences de production d'Inertam, associée à une prise de commande soutenue.

Sur ces bases, la Société estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'au 30 juin 2019.

#### 2.3. Principes comptables

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31/12/2015 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Les principes comptables appliqués lors de la préparation de ces états financiers consolidés résumés au 30/06/2017 sont identiques à ceux appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés 2016, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés, présentés ci-après.

Les comptes consolidés semestriels du Groupe Europlasma sont établis en conformité avec la Norme IAS 34 - Information financière intermédiaire, en application de laquelle les comptes sont condensés et seules les transactions significatives, ou les règles adaptées aux spécificités des arrêtés semestriels, donnent lieu à des notes annexes.

Ces comptes condensés doivent donc être lus en liaison avec les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2017 et au 30/06/2017.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2018 :

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous sans incidence significative sur ses comptes consolidés :

- IFRS 15 Produit des activités ordinaires qui remplace la précédente norme IAS 18 sur le revenu et IFRS 11 sur les contrats long terme.
- IAS 12 Impôts qui précise les conditions de comptabilisation d'un impôt différé actif sur les moins-values non réalisées
- IFRS 9 Instruments financiers qui porte sur les règles de prise en compte des risques de crédit dans l'évaluation des créances commerciales et assimilées, les options de comptabilisation des titres de participation non consolidées et les instruments financiers de couverture.
- Autres normes sectorielles non applicables pour le groupe :
  - o IFRS 4 contrats d'assurance
  - o IAS 40 Immeubles de placement
  - o IAS 28 Entreprises associées (pour les sociétés de capital investissement)

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2018:

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés, hormis la norme suivante :

• IFRS 16 - Contrats de location qui obligera au plus tard au 1er janvier 2019 à comptabiliser au bilan tous les contrats de location pour le preneur (sur le même principe que le retraitement applicable aux contrats de location financement). Le groupe anticipe un très faible impact sur son résultat, mais un impact potentiellement significatif sur son endettement comptable. En effet, les 1ères analyses montrent quel le groupe aurait à retraiter environ 1 m€ de charge de loyer. Les travaux d'analyse des impacts liés à la transition sont en cours sur la base de la méthode prospective. Le principal impact attendu sur les comptes consolidés est donc une augmentation des « droits d'utilisation » à l'actif du bilan et une augmentation des dettes de location au titre des contrats dans lesquels le groupe est preneur et actuellement qualifiés de contrats de « location simple ». Ils concernent principalement des immeubles, des véhicules et du matériel industriel d'exploitation.

## Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

#### 2.4. Saisonnalité

Les résultats du groupe subissent un effet de saisonnalité, essentiellement lié à l'organisation de l'exploitation du site de traitement d'amiante qui nécessite des périodes d'arrêt planifié pour maintenance.

#### 2.5. Taux de change

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation établissent leurs comptes en Euros.

#### NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma nécessite le recours à des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revus à chaque date de clôture.

Au 30/06/2018, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations pouvant entrainer un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

#### Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ses contrats long terme selon la méthode de l'avancement. Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes. En particulier, l'essentiel des estimations retenues pour les comptes porte sur les coûts à terminaison.

#### Test de valeur sur l'écart d'acquisition de consolidation de la société CHO Morcenx par intégration globale

L'écart entre la valeur des titres de participation de CHO Morcenx et sa valeur d'entreprise (actif – dettes) tel qu'il ressort du test d'impairment réalisé au 30/06/2018 sur la valeur recouvrable de l'usine, est enregistré comme une charge de la période.

#### Impôts différés activés sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. Par conséquent, le Groupe n'active pas les impôts différés actifs quand les perspectives de recouvrement ne sont pas établies.

#### o Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les coûts des avantages postérieurs à l'emploi (principalement les indemnités de fin de carrière au sein des filiales françaises du Groupe) ont été actualisés au 30/06/2018.

#### Paiements fondés sur des actions

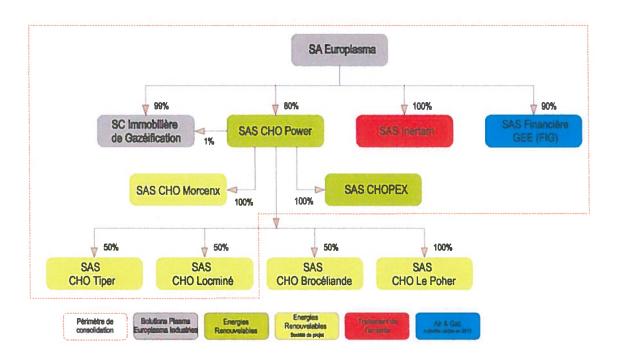
Le Groupe a ajusté ses plans d'attribution gratuite d'actions sur la base du réel au 30/06/2018 afin de tenir comptes des pertes et des nouvelles attributions effectuées au cours du semestre.

#### Instruments financiers : OCABSA Bracknor

En accord avec la norme IAS 32 et après analyse des obligations émises et des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) assortis et de leurs conditions d'exercice, le traitement suivant a été retenu dans les comptes consolidés du Groupe :

- Les BSA 2 ont un prix d'exercice variable. Ces BSA ne remplissent donc pas le critère du « Fixe contre Fixe » qui prévoit un montant fixe de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Ainsi, les BSA 2 sont comptabilisés à la juste valeur en dettes financières lors de leur émission (en diminution des capitaux propres) et les variations ultérieures de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat par l'enregistrement d'une perte ou d'un produit financier
- Tous les autres composants des OCABSA (obligations, BSA 1 et droit de conversion) sont comptabilisés comme des instruments de capitaux propres pour le montant nominal.

#### NOTE 4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION



# 4.1 Variations de périmètre 2018

# CHO Morcenx : changement de méthode de consolidation

Les effets ci-dessous doivent être lus en liaison avec les faits marquants de l'exercice.

Les impacts de ce changement de méthode de consolidation ont été comptabilisés conformément à IAS 28.22 et aux préconisations d'IFRS 3 et IFRS 10, à savoir :

- Constat de la déconsolidation de la mise en équivalence de CHO Morcenx entraînant un profit de 7 726 K€ (voir 5 .4) comptabilisé en autres produits opérationnels non récurrent,
- Entrée dans le périmètre d'intégration globale de CHO Morcenx avec concomitamment :
  - o Dilution de 20% dans CHO Power, CHOPEX, CHO LOCMINE et CHO TIPER entraînant, un impact réserves groupe négligeable, mais une augmentation des intérêts minoritaires de 21 M€ nette,
  - Constat d'un écart d'acquisition brut de 15 819 K€ chez CHO Morcenx représentant l'écart entre le prix d'acquisition représentant les 100% de parts de CHO Morcenx apportées par l'actionnaire minoritaire pour une valeur de 20 285 K€ et l'évaluation à la juste valeur des 100% de parts de CHO Morcenx pour un montant de 4 466 K€. Cet écart d'acquisition a été affecté pour 5 942 K€ en autres immobilisations incorporelles, représentant la survaleur qui correspond à l'opportunité, en ayant 100% du capital de CHO Morcenx, de détenir une vitrine pour marketer le savoir-faire et la technologie de production d'électricité par gazéification de déchets, et pour la différence soit 9 877 K€, directement en autres charges opérationnelles non récurrentes, ceci constituant une sur-valeur non constitutive d'un actif.

# 4.2 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095	Société Mère	Intégration globale	
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 794 354 092	80%	100%	Intégration globale
CHO Locmine SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN : 810 156 570	40%	50%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694	80%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN: 507 787 000	80%	100%	Intégration globale
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79100 THOUARS SIREN 804959492	40%	50%	Intégration globale
Financière GEE S.A.S.	66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE SIREN : 339 520 454	89,73%	89,73%	Intégration globale
nertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN: 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN: 518 432 778	99,8%	100%	Intégration globale

# 4.3 Sociétés non consolidées

Au 30/06/2018, les sociétés de projet CHO Brocéliande et CHO Le Poher ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation en raison de leur intérêt négligeable (pas de revenu, résultat proche de 0, total bilan inférieur à 10 K€ et pas d'engagement hors bilan).

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
CHO Brocéliande SAS	ZI La Brohinière 35 360 Montauban-de-Bretagne SIREN: 811 830 470	50%	50%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable
CHO Le Poher SAS	Parc d'activités de Kerhervé 29 270 Cleden Poher SIREN: 815 222 559	100%	100%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable

# NOTE 5. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

# 5.1 Goodwill

Filiales	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en devise	Frais d'acquisition en K€	31/12/2017	Entrée de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	30/06/2018
Inertam	2005	6 115	0	0		0	0	0
Financière GEE	2006-2008	5 705	54	8		0	0	8
Total			54	8	0	0	0	8

Compte tenu des montants non significatifs résiduels, aucun test de dépréciation n'est mis en œuvre.

# 5.2 Autres immobilisations incorporelles

	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	30/06/2018
Frais de recherche & développement	3 076	0	0	600	0	3 676
Concessions, brevets & droits similaires	1 537	12	-1	200	16	1 765
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	5 942	0	5 942
Immobilisations incorporelles en cours	46	9	0	0	-13	42
Total Valeur Brute	4 659	21	-1	6 742	3	11 425

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	30/06/2018	
Amt/Dép. frais de rech, & développ.	-2 969	-115	61	-90	0	-3 113	
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 482	-22	1	-15	0	-1 518	
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	-15	0	0	0	0	-15	
Total Amt/dép.	-4 466	-136	62	-105	0	-4 646	
Total Valeur Nette	193	-116	61	6 637	3	6 779	

La valeur nette des immobilisations incorporelles est en progression de 6 586 K€, passant de 193 K€ au 31/12/2017 à 6 779 K€ au 30/06/2018, et résulte principalement de la variation de périmètre ayant un impact de 6 637 K€, principalement liée à l'actif incorporel (voir note 4.1) et aux frais de développement du process CHO Power pour une valeur nette de 510 K€.

# 5.3 Immobilisations corporelles

	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	30/06/2018	
Terrains	346	0	0	0	0	346	
Constructions	8 081	0	0	0	425	8 506	
Installations tech, matériel & outillage	24 336	339	-363	47 994	138	72 445	
Autres immobilisations corporelles	2 222	77	-2	0	33	2 331	
Immobilisations corporelles en cours	780	1 271	0	13	-547	1 517	
Avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	223	223	
Total Valeur Brut	35 765	1 688	-365	48 007	274	85 369	

	31/12/2017	Dotations	Dotations Reprises		Reclassements et mises au rebut	30/06/2018	
Amt/Dép. constructions	-2 642	-269	53	0	0	-2 858	
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-18 710	-2 538	548	-16 798	0	-37 498	
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-1 072	-128	2	0	0	-1 198	
Total Amt/dép.	-22 424	-2 935	603	-16 798	0	-41 553	
Total Valeur Nette	13 341	-1 247	238	31 210	274	43 815	

La valeur nette des immobilisations corporelles évolue de 13 341 K€ au 31/12/2017 à 43 815 K€ au 30/06/2018, soit une variation de + 30 474 K€ au cours du 1er semestre 2018. Celle-ci s'explique principalement par :

- Un impact net de variation de périmètre de 31 210 K€ qui est expliquée par l'usine CHO Morcenx,
- Des acquisitions de 1 688 K€,
- Des dotations aux amortissements de 2 935 K€.

Les principales acquisitions d'immobilisations corporelles concernent l'activité Traitement de l'Amiante notamment pour la réfection du four de traitement d'amiante (458 K€) et l'entité CHO TIPER pour le nouveau projet d'usine à hauteur de 983 K€.

# 5.4 Participations dans les entreprises associées

	Quote part de détention	31/12/2017	Résultat	Dépréciation des titres MEE	Variation de périmètre	30/06/2018	
CHO Morcenx	35%	-6 820	-905	0	7 726	0	
Total		-6 820	-905	0	7 726	0	

La variation des titres mis en équivalence est constituée par la quote-part de résultat de la période dans CHO Morcenx et le changement de méthode pour la comptabilisation selon la méthode de l'intégration globale.

Les mouvements de la période sont donc constitués de :

- Une perte de 905 K€ correspondant à la quote part du résultat du 1er trimestre 2018 (35%)
- Et la variation de périmètre par changement de méthode qui constitue donc un profit de cession de 7 726 K€ pour le groupe.

# 5.5 Stocks et en-cours

	30/06/2018						
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Variation nette
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	1 475	-101	1 375	1 545	-101	1 444	-69
Stocks - en-cours de production	159	0	159	153	0	153	6
Stocks -pdts finis et intermédiaires	528	-526	2	528	-526	2	0
Total	2 162	-627	1 535	2 226	-627	1 599	-64

La valeur nette du stock est relativement stable entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018. Elle passe de 1 599 K $\in$  au 31/12/2017 à 1 535 K $\in$  au 30/06/2018, soit une variation de - 64 K $\in$ .

#### 5.6 Autres Actifs

-	0.1	•	•	10	^	4	•
-3	n/	(ŀ	h	1	u	7	х

31/12/2017

	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Variation
Titres de participation	1	0	1	1	0	1	0
Prêts, cautionnements et autres créances	2 904	0	2 904	2 762	0	2 762	141
Total autres actifs financiers non courants	2 905	0	2 905	2 763	0	2 763	141
Clients et comptes rattachés	3 422	-480	2 943	8 906	-2 524	6 383	-3 440
Total client et comptes rattachés	3 422	-480	2 943	8 906	-2 524	6 383	-3 440
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	367	0	367	611	0	611	-243
Créances sur personnel & org. sociaux	56	0	56	17	0	17	39
Créances fiscales - hors IS	7 111	0	7 111	5 327	0	5 327	1 784
Total autres créances opérationnelles	7 534	0	7 534	5 955	0	5 955	1 579
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	191	0	191	7 813	0	7 813	-7 622
Autres créances	1 230	-8	1 222	1 801	-17	1 784	-563
Charges constatées d'avance et charges à répartir	335	0	335	210	0	210	125
VMP - Autres placements	88	-84	4	696	-91	605	-601
Total autres actifs courants	1 844	-92	1 752	10 520	-107	10 412	-8 661
Disponibilités	3 913	0	3 913	5 162	0	5 162	-1 248
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 913	0	3 913	5 162	0	5 162	-1 248

Le poste « Autres actifs financiers non courants » est essentiellement composé :

- D'un dépôt rémunéré de 1 200 K€ dans la SCIG en garantie de l'emprunt bancaire finançant les bâtiments de l'usine CHO Morcenx,
- Des garanties financières pour l'usine d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 1 052 K€ en progression de 171 K€. Conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (exploitante de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au Préfet les modalités de calcul et de consignation. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 août 2014, le montant des garanties financières pour Inertam ayant pour but de garantir la mise en sécurité du site, s'élève à 1 547 K€. Pour CHOPEX, le montant s'élève à 206 K€,
- Des garanties EDF et ENGIE pour un total de 326 K€,
- Des garanties sur les prêts OSEO à hauteur de 164 K€.

Le poste « Clients et comptes rattachés » s'établit à 2 943 K€ et affiche une forte baisse de 3 440 K€ qui s'explique principalement par la variation de périmètre. En effet, le poste client au 31/12/2017 « pro-forma »s'établissait à 3 191 K€.

Le Groupe a souscrit un contrat d'affacturage sur le secteur Traitement de l'Amiante. L'analyse des termes du contrat a conduit à ne pas dé-comptabiliser les créances cédées. Au titre de ce contrat, le Groupe a cédé ses créances clients pour un montant de 1 309 K€, duquel un fonds de garantie de 426 K€ a été retenu. En contrepartie, le Groupe a bénéficié d'une avance de trésorerie de 883 K€ (une dette du même montant a été enregistrée cf Note 5.9)

Le poste « Autres créances opérationnelles » est principalement composé d'acomptes fournisseurs, et de créances fiscales (créances de TVA, TVA déductible et Crédit impôt recherche).

L'augmentation des créances fiscales hors IS de 1 784 K€ s'explique principalement par la variation de périmètre ayant un impact de 1 321 K€, ainsi que par un solde CIR et CICE à recevoir de 679 K€ au 30/06/2018 contre 477 K€ au 31/12/2107.

Le poste « *Autres actifs courants* », s'établit à 1 752 K€ contre 10 412 K€ au 31/12/2017 soit une diminution de 8 661 K€ qui s'explique principalement par la variation de périmètre et la consolidation globale de CHO MORCENX. En effet, le poste est principalement composé :

- De la dernière tranche de paiement par CMI de la vente du sous-groupe Europe Environnement pour 692 K€
  nets (payables au plus tard fin 2018). Cette créance fait l'objet d'une actualisation et a été dépréciée à hauteur
  de 8 K€ compte tenu de son échéance éloignée,
- Des fonds de garantie et de réserves liés au contrat d'affacturage pour un montant de 426 K€ au 30/06/2017.
   En effet, le contrat prévoit l'application de réserves sur les créances cédées.

Par ailleurs, au 31/12/2017, ce poste comportait également le compte séquestre versé dans le cadre du contrat EPC pour un montant de 7 630 K€, et 610 K€ de portefeuille gagé en garantie de deux cautions bancaires émises en faveur d'un client.

# 5.7 Impôts courants et différés

	30/06/2018	31/12/2017	Variation
Actifs d'impôts différés	5 279	419	4 859
Passifs d'impôts différés	-4 957	-115	-4 842
Total impôts différés	322	304	17
Actifs d'impôts courants	0	0	0
Dette d'impôts courants	0	0	0
Total impôts courants	0	0	0

Les actifs d'impôts différés sont principalement composés de :

- 4 862 K€ de pertes fiscales CHO MORCENX activées, correspondant au montant d'impôt différé passif reconnu en raison du retraitement des coûts d'emprunts capitalisés,
- 144 K€ au titre de la marge sur immobilisation vendue intra groupe annulée,
- 111 K€ au titre des retraitements IFRS des subventions d'investissement,
- 165 K€ au titre de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

# 5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30/06/2018							
	Brut	Provision	Net		Brut	Provision	Net	Variation
Disponibilités	3 913		3 913	-	5 162	20.09-2-20	5 162	-1 248
Total Trésorerie - actif	3 913	0	3 913	0	5 162	0	5 162	-1 248
Concours bancaires courants	3		3		4		4	-1
Total Trésorerie nette	3 910		3 910		5 158		5 158	-1 248

La variation de la trésorerie nette de - 1 248 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en section 4.5. Tableau de flux de trésorerie.

Cette variation s'explique par :

- Un flux lié aux activités opérationnelles pour 8 323 K€ correspondant principalement aux dépenses de fonctionnement de l'usine de CHO Morcenx (- 8 048 K€),
- Un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de 15 K€ résultant notamment des investissements réalisés à hauteur de 600 K€ compensé par le remboursement de la garantie dans le cadre du contrat KNPP pour 611 K€,
- Un flux lié aux activités de financement pour 7 091 K€ correspondant principalement :
  - o aux augmentations de capital pour un montant de 7 990 K€.
  - aux remboursements d'emprunts pour 777 K€ correspondant principalement au remboursement de la dette finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx dans la SCIG et aux emprunts souscrits par Inertam auprès de la BPI.

## 5.9 Affacturage

Les positions du factor au 30/06/2018 et l'impact dans les comptes du Groupe sont les suivants :

	30/06/2018	31/12/2017	Variation
En-cours clients cédé au factor	1 309	2 360	-1 051
Retenues et dépôt de garantie	426	1 322	-896
Avance de trésorerie reçue	883	1 038	-155

Le Groupe a retenu le traitement comptable suivant :

- Augmentation des créances clients à hauteur de l'avance de trésorerie nette consentie par la société d'affacturage à l'actif et,
- Constatation d'une dette financière pour le même montant au passif.

#### 5.10 Dettes financières et endettement net

	31/12/2017	Emission d'emprunt	Remboursement	Variations de Périmètre	Reclassements	30/06/2018
Emprunts auprès établiss. de crédit (1)	4 084	4	0	0	-575	3 513
Autres emprunts et dettes assimilées	6 916	0	0	13 276	-135	20 057
Intérêts courus non échus > 1 an	0	75	0	0	0	75
Total Dettes financières non courantes	11 001	78	0	13 276	-710	23 645
Emprunts obligataires - part à moins d'un an Emprunts auprès établiss, de crédit - part <	4 543	0	0	0	0	4 543
1 an (2)	1 131	0	-562	0	575	1 144
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	112	0	-60	0	135	188
Avance du factor	1 038	0	-155	0	0	883
Intérêts courus sur emprunts	1 008	520	-46	0	0	1 482
Concours bancaires (trésorerie passive)	4	0	-1	0	0	3
Total Dettes financières courantes	7 836	520	-824	0	710	8 243
Total dettes financières	18 837	598	-824	13 276	0	31 887

Les dettes financières sont en progression forte de 13 050 K€, passant ainsi de 18 837 K€ au 31/12/2017 à 31 887 K€ au 30/06/2018. Cette variation provient principalement de :

- La variation de périmètre représentant le net entre la dette logée chez CHO Morcenx pour financer l'usine à hauteur de 20 000 K€ et l'annulation de la dette qu'avait le groupe envers CHO MORCENX pour 6 724 K€ à présent annulée dans le périmètre de consolidation,
- Les remboursements d'emprunts pour 777 K€ (hors diminution des intérêts courus) correspondant au remboursement de la dette finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx dans la SCIG (562 K€), mais également ceux souscrits par Inertam auprès de la BPI (60 K€), ainsi que la diminution de l'avance du factor,
- La variation des intérêts courus non échus, notamment sur les obligations convertibles, pour un montant de 520 K€.

Ainsi, au 30/06/2018 les dettes financières d'un montant de 31 887 K€ se décomposent principalement comme suit :

- 20 000 K€ au titre de l'emprunt finançant l'usine CHO Morcenx (hors immobilier).
- 4 108 K€ au titre de l'emprunt finançant le bâtiment de CHO Morcenx,
- 4 543 K€ au titre de l'emprunt obligataire convertible en actions,

- 549 K€ au titre des prêts accordés par BPI France à Inertam (Contrat Développement participatif et Prêt Vert),
- 1 560 K€ d'intérêts courus et concours bancaires,
- 883 K€ d'avance du Factor.

Le total des émissions d'emprunts de 598 K€ minoré des intérêts courus de 595 K€ s'élève à 3 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « *Emission d'emprunts* ».

Le total des remboursements d'emprunts de 824 K€ minoré des intérêts courus de 46 K€ s'élève à 777 K€ correspondant au montant reporté dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne « *Remboursements d'emprunts* ».

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

	30/06/2018	31/12/2017	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	31 887	18 837	13 051
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 913	5 162	-1 248
Endettement net	27 974	13 675	14 299

L'endettement net du Groupe connaît une forte augmentation (+ 14 299 K€) qui s'explique principalement par le changement de périmètre avec l'entrée dans le périmètre de consolidation en intégration globale de l'entité CHO Morcenx.

5.10.1 Emprunt obligataire émis en 2015

	31/12/2017	Variation	émission	charge d'intérêts	remboursement	Conversion	30/06/2018
Composante capitaux propres	176	0	0	0	0	0	176
Composante Dette	4 543	0	0	0	0	0	4 5 4 3
Intérêts courus non échus	933	0	0	227	0	0	1 160
Sous-total dette financière	5 476	0	0	227	0	0	5 703
Total Emprunt obligataire	5 652	0	0	227	0	0	5 879

Lors de la réunion du 8/12/2015, le Conseil d'Administration, conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 24/06/2015 (10ème résolution à caractère extraordinaire), a décidé de l'émission des OCPP, et délégué sa mise en œuvre au Directeur Général.

Ce placement privé donne lieu à l'émission de 4 724 954 obligations convertibles pouvant donner droit en cas de conversion à 4 724 954 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 € ainsi qu'à un maximum de 850 492 actions au titre des intérêts.

Le prix d'émission unitaire des OCPP a été fixé à 1,06 €. Chaque OCPP donne ainsi droit à une action ordinaire nouvelle au prix de conversion de 1,06 €.

La durée de l'emprunt obligataire est de 3 ans et le taux nominal a été fixé à 6% l'an.

Les OCPP sont convertibles à tout moment à l'initiative des porteurs d'OCPP, par tranche minimale de 100 K€. Dans ce cas le montant des intérêts dus à la date de conversion sera payé en actions sur la base du prix de conversion.

La conversion pourra intervenir à l'initiative de l'émetteur si la valeur moyenne pondérée par les volumes d'une action ordinaire de la société, calculée sur les 20 derniers jours de bourse consécutifs précédant la demande de conversion, est supérieure à 130% du Prix de Conversion.

Les OCPP n'ont pas fait l'objet de demande d'admission sur un marché boursier quelconque, réglementé ou non.

Les emprunts obligataires sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 qui préconise de comptabiliser l'emprunt obligataire séparément en deux composantes :

- Une composante « dette » évaluée à la juste valeur (voir ci-dessous) ;
- Une composante « capitaux propres », correspondant à la différence entre la valeur nominale de l'emprunt émis et la composante dette.

La juste valeur de la composante dette correspond à la valeur actualisée des cash-flow futurs (coupons et valeur de remboursement), sur la base d'un taux de marché d'un passif analogue (dette non assortie d'une possibilité de conversion en actions), ce passif pouvant être une dette souscrite auprès de parties liées si elle correspond à la notion de passif analogue. Les coûts de transaction liés à l'émission de l'instrument financier (frais d'émission notamment) sont affectés aux composantes dettes et capitaux propres au prorata de la répartition de la valeur de l'émission.

5.10.2 Emprunt obligataire émis en 2016 dit « Financement OCABSA Bracknor »

	31/12/2017	Emission	Conversion	Comptabilisation initiale Juste valeur	Variation JV par le Résultat	Exercice BSA	30/06/2018
Composante capitaux propres	14 541	0	0	0	0	0	14 541
Juste valeur - Passif financier	184	0	0	0	-101	0	83
Sous-total dette financière	183	0	0	0	-101	0	83
Total Emprunt obligataire	14 725	0	0	0	-101	0	14 624

Le Groupe a émis un emprunt obligataire en juillet 2016 s'accompagnant de l'émission de BSA. En 2018, aucun BSA n'a été exercé au cours de la période. Ainsi, au 30/06/2018, l'actualisation de la juste valeur des BSA 2 non exercés a mis en évidence une diminution du passif financier à hauteur de 101 K€, se traduisant par la comptabilisation d'un produit financier pour ce montant.

L'évolution de la juste valeur s'analyse de la façon suivante :

Instrument	Échéance	Nombre couvert	Comptabilisation initiale par les réserves	30/06/2018	31/12/2017	Variation en résultat	Variation en réserves
BSA 2 Tranche 1	20/07/2019	1 851 852	204	2	10	-8	11
BSA 2 Tranche 2	01/09/2019	1 000 000	66	2	7	-5	
BSA 2 Tranche 3	01/09/2019	1 162 790	73	4	13	-9	
BSA 2 Tranche 4	23/10/2019	1 612 903	103	11	29	-18	
BSA 2 Tranche 10	15/05/2020	1 142 858	53	10	18	-8	
BSA 2 Tranche 11	29/05/2020	1 212 122	53	13	25	-12	
BSA 2 Tranche 12	12/06/2020	1 250 000	67	12	30	-18	
BSA 2 Tranche 13	02/07/2020	1 052 631	51	8	18	-10	
BSA 2 Tranche 14	24/07/2020	1 333 333	60	19	32	-13	
BSA 2 en circulation	au 31/12/17	11 618 489	730	81	182	-101	0
Total des BSA 2 exer période (1)	rcés sur la	0	0	0	0	0	0
Total des BSA 2 en c	irculation	11 618 489	730	81	182	-101	0

Les BSA rattachés aux tranches 5 à 9 ont été exercés en 2017

# 5.11 Avantages du personnel non courants

	30/06/2018	31/12/2017	variation	
Avantages du personnel non courants	591	573	18	

La provision pour pensions et retraites concerne essentiellement les indemnités de fin de carrière des filiales françaises, les salariés du Groupe bénéficiant essentiellement de plans à cotisations définies, comptabilisées chaque année en charges, pour les indemnités de retraite.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement au 31/12/2017	573
Coût des services rendus +	67
Coût financier +	7
Gain et perte actuariels +	-57
Engagement au 30/06/2018	591

L'effet de « gains et pertes actuariels » s'explique principalement par l'augmentation du taux d'actualisation.

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	30/06/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,45%	1,30%
Table retenue	Insee 2017	Insee 2017
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

## 5.12 Provisions

	31/12/2017	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variations de Périmètre	Reclassements	30/06/2018
Provisions pour garanties	400	10	-29	0	0	0	381
Autres provisions pour risques	6 874	0	-570	0	0	0	6 304
Autres provisions pour charges	717	916	-590	0	0	0	1 042
Autres provisions pour charges - part < 1 an	178	73	-155	0	0	0	96
Total provisions courantes	8 169	998	-1 344	0	0	0	7 823
Total provisions	8 169	998	-1 344	0	0	0	7 823

Les provisions sont essentiellement constituées de :

#### Provisions pour garantie :

Les contrats à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée au client. Une provision est enregistrée pour 381 K€ au 30/06/2018 contre 400 K€ au 31/12/2017 et couvre la garantie du contrat de fourniture de l'installation de traitement et conditionnement des déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire bulgare (projet KNPP) ainsi que la garantie du nouveau contrat chinois pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères.

#### Provisions pour risques :

Les provisions pour risques comprennent pour l'essentiel :

- Une provision de 210 K€ comptabilisée au titre de la mise en jeu de la garantie de passif liée à la cession du sousgroupe Europe Environnement cédé en 2013 et notamment dans le cadre du litige sur une créance fiscale italienne de la filiale Amplast,
- Une provision de 6 094 K€ chez CHO Power constituée pour faire face aux coûts résiduels à encourir dans le cadre de la phase de Roll-up du contrat EPC.

#### Provisions pour charges :

Les provisions pour charges (1 138 K€) comprennent pour l'essentiel :

- 337 K€ de provisions pour grosses réparations dont l'objet est de lisser les dépenses de réfection des réfractaires du four Inertam sur la durée de vie de ce dernier,
- 698 K€ de provision en vue d'une opération d'élimination du vitrifiat pollué chez Inertam (345 K€ au 31/12/2017),
- 76 K€ correspondant à la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions en faveur de la direction du Groupe.

#### 5.13 Autres Passifs

	30/06/2018	31/12/2017	Variation
Instruments dérivés passifs	82	183	-101
Autres dettes - part à plus d'un an	108	108	0
Total Autres passifs financiers non courants	189	291	-101
Dettes fournisseurs	3 292	4 113	-821
Total Comptes fournisseurs et rattachés	3 292	4 113	-821
Clients - Avances et acomptes reçus	325	462	-137
Dettes sociales	1 915	2 168	-253
Dettes fiscales	6 222	5 577	646
Autres dettes	271	444	-173
Total autres dettes opérationnelles	8 733	8 651	82
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 258	149	1 109
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	13 589	13 712	-123
Total autres passifs courants	14 847	13 861	986

#### <u>Evolution des autres passifs financiers non courants</u>

L'évolution s'explique principalement par la comptabilisation des BSA 2 du financement Bracknor à la juste valeur comme décrit dans le Note 5.10.2.

#### Evolution des dettes fournisseurs

La diminution des comptes fournisseurs de 821 K€ entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 s'explique principalement par la diminution de l'activité.

#### Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes

Les dettes sociales demeurent globalement stables.

L'augmentation des dettes fiscales s'explique par des dettes de TVA.

#### Evolution des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont stables (variation de -123 K€) et se composent principalement des produits constatés d'avance sur le traitement d'amiante, celui-ci étant facturé en partie avant le traitement. Ce poste passe de 12 385 K € au 31/12/2017 à 12 500 K€ au 30/06/2018.

#### 5.14 Capital

#### Composition du capital social

Au 30/06/2018, le capital social d'Europlasma est composé de 202 417 706 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE Euronext. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Au cours du 1er semestre 2018, 49 451 962 actions ont été créées :

- 1 160 392 actions ordinaires ont été créées dans le cadre des attributions gratuites d'actions,
- 90 049 actions ordinaires ont été créées lors de l'exercice de BSAR A et BSAR B,

 48 201 521 actions ordinaires ont été créées dans le cadre du financement par OCA souscrites auprès du fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securization Funds qui ont été converties au cours du 1er semestre 2018.

[	30/06/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions ordinaires	202 417 706	152 965 744	49 451 962
Nombre d'actions de préférences	0	0	0
Total	202 417 706	152 965 744	49 451 962

## Actions propres

	30/06/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions auto détenues en actions	249 819	200 819	49 000
Valorisation en K€	41	38	3
Montant de trésorerie du contrat de liquidité en K€	10	15	-5

# Actions en dilution

Nombre moyen d'actions sur le 1er semestre 2018 :

	30/06/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'action moyen	168 662 465	136 384 557	32 277 908
Nombre d'actions en dilution	87 038 387	86 295 166	743 221
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	836 000	1 317 392	-481 392
- BSAR A	0	0	0
- BSAR B	16 921 609	16 923 034	-1 425
- BSAR C	37 898 088	37 986 712	-88 624
- OCPP (équiv alent nominal de l'emprunt)	4 724 954	4 724 954	0
- OCPP (équiv alent intérêts de l'emprunt)	1 021 061	850 492	170 569
- OCABSA BSA 1	12 524 093	12 524 093	0
- OCABSA BSA 2	11 618 489	11 618 489	0
- BEOCA Round 1	1 144 093		1 144 093
Nombre moyen d'action dilué	255 700 852	222 679 723	33 021 129

## o Nombre d'actions dilué au 30/06/2018 :

Le nombre d'actions en dilution au 30/06/2018 est 289 456 093 actions contre 239 260 910 actions au 31/12/2017.

	30/06/2018	31/12/2017	variation
Nombre d'actions à la clôture	202 417 706	152 965 744	49 451 962
Nombre d'actions en dilution	87 038 387	86 295 166	743 221
- BSA Europlasma au profit de CHO Morce	350 000	350 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	836 000	1 317 392	-481 392
- BSAR A	0	0	0
- BSAR B	16 921 609	16 923 034	-1 425
- BSAR C	37 898 088	37 986 712	-88 624
- OCPP (équiv alent nominal de l'emprunt)	4 724 954	4 724 954	0
- OCPP (équiv alent intérêts de l'emprunt)	1 021 061	850 492	170 569
- OCABSA BSA 1	12 524 093	12 524 093	0
- OCABSA BSA 2	11 618 489	11 618 489	0
- BEOCA Round 1	1 144 093		1 144 093
Nombre d'actions dilué à la clôture	289 456 093	239 260 910	50 195 183

## 5.15 Intérêts minoritaires

	31/12/2017	Distributions	Résultat	Variation de périmètre	Autres	30/06/2018
CHO Locmine	-9	0	-1	-2	0	-12
CHO Morcenx	0	0	-597	<b>-4</b> 543	0	-5 140
CHO Power	0	0	-99	21 040	0	20 941
CHOPEX	0	0	-65	-1 455	-11	-1 531
CHO Tiper	-15	0	-2	-3	0	-20
FIG	55	0	0	0	0	55
SCI G	0	0	0	-6	0	-6
Total	31	0	-764	15 031	-11	14 287

## 5.16 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attributions gratuites d'actions au profit de ses salariés et mandataires sociaux.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 6/08/2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite « Loi Macron »), la société a décidé de maintenir la période d'acquisition à 2 ans et de fixer la période de conservation à 1 an (au lieu de précédemment 2 ans). Par ailleurs, la Loi a abaissé le taux de la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions.

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours du premier semestre 2018.

	Nombre d'actions définitivement acquises au 31/12/2017 et créés par le CA en 2017	Nombra d'actions définitivement acquises au 31/12/2017 et créés par le CA en 01/2018	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2017	Actions crêées par le CA au cours du 1er semestre 2018	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 30/06/2018	Actions perdues au cours du 1er semestre 2018	Actions attribuées au cours du 1er semestre 2018	Nombre d'actions en période d'acquisition au 30/06/2018
Attribution du 01/02/17	637 392		637 392	-637 392				
Attribution du 01/03/17	223 000		223 000	-223 000				
Attribution du 14/12/16		428 085	428 085	-428 085				
Attribution du 17/04/18							180 000	180 000
Attribution du 21/02/18							575 000	575 000
Attribution du 28/01/14	300 000		300 000	-300 000				
Plan de fidélité n°4	150 000		150 000		-86 000	-6 000	23 000	81 000
Total général	1 310 392	428 085	1 738 477	-1 588 477	-86 000	-6 000	778 000	836 000

Les montants comptabilisés au titre des actions gratuites au cours de la période sont les suivants :

		En capitaux propres au 31/12/2017	En charges au S1-2018	En capitaux propres au 30/06/2018
En résultat et report à nouveau	_	-3 076	-29	-3 105
En réserves		3 076	29	3 105

Jusqu'en 2014, les actions gratuites attribuées étaient valorisées au cours de bourse au jour de l'attribution. Le Groupe a décidé de valoriser à partir de 2015 les actions attribuées à leur juste valeur au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration. Cette valeur reste, comme précédemment, pondérée par la probabilité d'attribution effective des actions puis la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le cours moyen pondéré utilisé pour les actions en cours d'acquisition au 30/06/2018 est de 0,20 €.

Sur le 1er semestre 2018, il a été attribué 778 000 nouvelles actions.

NOTE 6. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

## 6.1 Chiffre d'affaires

	30/06/2018	30/06/2017	Variation
Production vendue de biens	251	213	39
Production vendue de services	6 108	3 411	2 696
Ventes de marchandises	0	0	0
Total	6 359	3 624	2 735
	30/06/2018	30/06/2017	Variation
Europe	<b>30/06/2018</b> 6 299	<b>30/06/2017</b> 3 527	
			2 772
Amérique	6 299	3 527	2 772 60
Amérique Asie	6 299 60	3 527 0	2 772 60 -97
Europe Amérique Asie Afrique Océanie	6 299 60 0	3 527 0 97	<b>Variation</b> 2 772 60 -97 0

Le chiffre d'affaires consolidé semestriel 2018 s'établit à 6 359 K€ contre 3 624 K€ au 30/06/2017. Cette progression de 84%, soit + 2 735 K€ est attribuable principalement aux secteurs Energies renouvelables (+1 154 K€ vs 30/06/2107 pro-forma et + 1 780 K€ vs réel) et traitement de l'amiante (+1 741 K€)

L'analyse du chiffre d'affaires est présentée en Première partie, section 1.1.1.

# 6.2 Résultat opérationnel

	30/06/2018	30/06/2017	var en K€	var en %
Chiffre d'affaires	6 359	3 624	2 735	75%
Autres produits d'exploitation	964	1 736	<b>-773</b>	-44%
Production immobilisée	563	1 203	-640	-53%
Production stockée	6	-10	16	-158%
Subventions d'exploitation	227	147	80	55%
Autres produits	0	27	-26	-98%
Transferts de charges d'exploitation	168	370	-202	-55%
Achats consommés	-4 046	-4 021	-25	1%
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-666	-604	-62	10%
Variations de stocks	-69	159	-228	-144%
Autres achats	-3 310	-3 575	265	-7%
Charges externes	-3 709	-3 151	-558	18%
Locations et charges locatives	-579	-407	-172	42%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-939	-760	-179	24%
Autres charges externes	-2 190	-1 983	-207	10%
Charges de personnel	-4 191	-3 933	-257	7%
Rémunérations du personnel	-2 799	-2 593	-205	8%
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-1 286	-1 243	-43	3%
Autres charges de personnel	-106	-97	-9	9%
Autres charges d'exploitation	-91	-811	720	-89%
Taxes	-279	-292	13	-4%
Amortissements, dépréciations et provisions	-2 691	-2 856	165	-6%
Résultat opérationnel courant	-7 684	-9 704	2 020	-21%

Perte de valeur des goodwill	0	-656	656	
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	-2114	189	-2303	-1219%
Résultat opérationnel	-9 798	-10 171	373	-4%

Le résultat opérationnel est une perte de 9 798 K€ au 30/06/2018, contre une perte 10 171 K€ au 30/06/2017 soit une amélioration de 373 K€.

Les autres charges et produits opérationnels non récurrents sont expliqués en note 4.1.1 et sont liés aux variations de périmètre

La variation du résultat opérationnel est expliquée en section 1.1.2.

## 6.3 Résultat financier

	30/06/2018	30/06/2017	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6	7	-1
Coût de l'endettement financier brut	-681	-407	-274
Coût de l'endettement financier net	-676	-400	<b>-2</b> 75
Dépréciations nettes d'actifs financiers	7	0	7
Autres charges financières	-16	-621	605
Autres produits financiers	112	8	103
Résultat financier	-573	-1 013	440

Le résultat financier est une perte de 573 K€ qui s'explique principalement par une charge d'intérêt de 681 K€ en progression de 275 K€ par rapport à 2017, principalement du fait des coûts d'emprunt de l'entité CHO Morcenx pour 303 K€ comptabilisés au 1er semestre 2018 du fait de l'entrée dans le périmètre de consolidation.

Au 30/06/2107, le résultat financier contenait l'impact de la réévaluation à la juste valeur des BSA2 Bracknor (charge de 610 K€).

# 6.4 Impôt

	30/06/2018	30/06/2017	Variation
Impôts différés	28	33	-5
Impôt exigible	-12	-15	3
Total	16	18	-2

#### NOTE 7. COMPTES PRO FORMA

Compte tenu du changement de périmètre intervenu en 2018 avec le changement de méthode d'intégration de l'entité CHO MORCENX de la mise en équivalence à l'intégration globale, nous présentons ci-dessous les impacts liés à ce changement de méthode en présentant des comptes consolidés groupes avec l'entité CHO MORCENX en intégration globale, y compris la prise en compte d'un actif incorporel de 5 942 K€ selon la méthode décrite précédemment :

# 6.5 Comptes pro forma au 31/12/2017 (Bilan)

Les principaux impacts bilan dans les comptes 31/12/2017 de l'intégration globale de CHO Morcenx sont les suivants :

- Entrée de l'usine CHO Morcenx pour un montant de 32 143 K€ et d'un actif incorporel pour 5 942 K€,
- Constat d'un impôt différé passif à hauteur de 3 892 K€ lié aux retraitements de consolidation, et d'un impôt différé actif représentant les pertes fiscales activées pour un montant équivalent,
- Annulation des soldes réciproques, ainsi que des provisions entre entreprises intégrées,
- Intégration de la dette financière logée chez CHO Morcenx et finançant l'usine.

en K€	31/12/2017 (réel)	Retraitements	31/12/2017 (pro-forma)
Goodwill	8	0	8
Autres immobilisations incorporelles	193	6 672	6 865
mmobilisations corporelles	13 341	32 143	45 484
Autres actifs financiers non courants	2 763	0	2 763
Impôts différés actifs	419	3 892	4 311
Actifs non courants	16 725	42 707	59 432
Stocks et en-cours	1 599	0	1 599
Clients et comptes rattachés	6 383	-3 192	3 191
Autres créances opérationnelles	5 955	668	6 623
Autres actifs courants	10 412	-7 624	2 788
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 162	96	5 258
Actifs courants	29 511	-10 052	19 459
Actif	46 237	32 655	78 892
Avantages du personnel non courants	573	0	573
Dettes financières non courantes	11 001	33 537	44 537
Impôts différés passifs	115	3 892	4 007
Participations dans les entreprises associées	6 820	-6 820	(
Autres passif financiers non courants	291	0	29
Passifs non courants	18 799	30 608	49 40
Provisions courantes	8 169	0	8 16
Dette financières courantes	7 836	0	7 83
Fournisseurs et comptes rattachés	4 113	234	4 34
Autres dettes opérationnelles	8 651	23	8 67
Autres passifs courants	13 861	147	14 00
Passifs courants	42 631	404	43 03
Total Dettes	61 430	24 032	70 26

# 6.6 Comptes pro forma au 30/06/2017 (Compte de résultat)

Les principaux impacts P&L dans les comptes 30/06/2017 de l'intégration globale de CHO Morcenx sont les suivants :

- Annulation des produits et charges entre entreprises intégrées, Constat du chiffre d'affaires généré par CHO Morcenx sur la période et de ses charges propres, Annulation de la quote-part d'entreprise mise en équivalence.

en K€	30/06/2017 réel	Retraitements	Pro-forma
Chiffre d'affaires	3 624	619	4 243
Autres produits d'exploitation	1 736	0	1 736
Achats consommés	-4 021	0	-4 021
Charges externes	-3 151	-473	-3 624
Charges de personnel	-3 933	0	-3 933
Autres charges d'exploitation	-811	0	-811
Taxes	-292	-32	-324
Amortissements, dépréciations et provisions	-2 856	0	-2 856
Résultat opérationnel courant	-9 704	114	-9 590
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence	-656	0	-656
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	189	0	189
Résultat opérationnel	-10 171	114	-10 057
		0	0
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	7	0	7
Cout de l'endettement financier brut	-407	-2	-409
Cout de l'endettement financier net	-400	-2	-402
Autres produits financiers	8	2	10
Autres charges financières	-621	0	-621
Résultat financier	-1 013	0	-1 013
Impôt sur les bénéfices	18	0	18
Résultat net des sociétés intégrées	-11 166	114	-11 052
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	40	-40	(
Résultat net de la période	-11 126	74	-11 052

#### NOTE 8. INFORMATION SECTORIELLE

Les changements suivants sont intervenus suite à l'intégration de l'entité CHO MORCENX dans le périmètre de consolidation en intégration globale :

- CHO Morcenx est intégré au secteur « Energies Renouvelables »
- SCI Gazéification, anciennement dans le secteur « Holding, Torches et Process » rejoint le secteur « Energies Renouvelables »

Par ailleurs, au 30/06/2017, l'entité FIG était toujours présentée dans le secteur « Air et Gaz », sans activité depuis la cession du sous-groupe Europe Environnement en 2013.

Nous présentons donc pour l'année 2017 le sectoriel réel et le sectoriel pro-forma tenant compte de ces modifications.

30/06/2018	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	127	33	6 619	6 779
Immobilisations corporelles	135	2 999	40 681	43 815
Autres actifs non courants	67	1 572	6 544	8 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 275	119	519	3 913
Total Actif	5 922	8 783	61 759	76 464
Dettes financières	5 921	1 442	24 524	31 888
CA	199	4 378	1 782	6 359
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	42	-1 618	-1 114	<b>-2</b> 69
Résultat opérationnel	-1 724	-1 465	-6 608	-9 798
EBITDA	-1 766	156	- 4 252	-5 862
Résultat net	-1 858	-1 494	-7 909	-11 26
Intérêt minoritaires	0	0	765	76
Résultat part groupe	-1 858	-1 493	-7 144	-10 49

31/12/2017 (réel)	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
Goodwill	8	0	0	8
Autres immobilisations incorporelles	160	22	11	193
Immobilisations corporelles	6 337	3 649	3 354	13 341
Autres actifs non courants	1 269	1 394	519	3 182
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 895	402	2 865	5 161
Total Actif	12 562	10 466	23 208	46 236
Dettes financières	10 163	1 869	6 804	18 837
CA	1 343	7 434	4 356	13 134
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-1 201	-2 793	-2 405	-6 398
Résultat opérationnel	-3 496	-4 277	-6 324	-14 096
EBITDA	-2 345	-821	-10 921	-14 087
Résultat net	-4 399	-4 357	-13 082	-21 838
Intérêt minoritaires	-1	0	5	5
Résultat part groupe	-4 400	-4 357	-13 077	-21 833

31/12/2017 (pro-forma)	Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total	
Goodwill	8	0	0	8	
Autres immobilisations incorporelles	160	22	6 683	6 865	
Immobilisations corporelles	149	3 649	41 686	45 484	
Autres actifs non courants	69	1 394	5 611	7 074	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 883	402	2 972	5 258	
Total Actif	4 905	10 466	63 520	78 891	
Dettes financières	5 735	1 869	44768	52 373	
CA	969	7 434	2 216	10 620	
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-424	-2 793	-18 808	-22 025	
Résultat opérationnel	-3 005	-4 277	-25 955	-33 237	
EBITDA	-2 631	-821	-14 354	-17 806	
Résultat net	-3 709	-4 357	-25 175	-33 241	

30/06/2017 (réel)	Holding, R&D, Ingénierie et torches	Déchets dangereux	Energies Renouvelables	Air et Gaz	Total
Goodwill	0	0	0	8	8
Autres immobilisations incorporelles	188	18	5	0	211
Immobilisations corporelles	5 925	4 047	3 619	0	13 592
Autres actifs non courants	1 265	1 193	6 511	675	9 644
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 837	101	461	78	2 477
Total Actif	12 386	9 610	17 648	764	40 408
Dettes financières	10 376	1 872	811	0	13 059
CA	628	2 994	2	0	3 624
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-444	-1 468	-956	12	-2 856
Résultat opérationnel	-1 629	-2 964	-5 583	6	-10 171
EBITDA	-1 185	-840	-4 586	-7	-6 618
Résultat net	-2 556	-3 001	-5 575	6	-11 126
Intérêt minoritaires	0	0	1	-1	1
Résultat part groupe	-2 556	-3 001	-5 574	5	-11 125

Solutions Plasma	Traitement de l'Amiante	Energies Renouvelables	Total
8	0	0	8
188	18	805	1 011
163	4 047	57 366	61 577
739	1 193	8 156	10 088
1 904	101	9 932	11 937
6 113	9 610	85 258	100 981
5 665	1 872	47 399	54 936
621	2 994	628	4 243
-229	-1 468	-1 159	-2 856
-1 324	-2 964	-5 768	-10 057
-1 392	-840	-4 272	-6 504
-2 340	-3 001	-5 712	-11 052
	Plasma  8 188 163 739 1 904 6 113  5 665  621 -229 -1 324 -1 392	Plasma         l'Amiante           8         0           188         18           163         4 047           739         1 193           1 904         101           6 113         9 610           5 665         1 872           621         2 994           -229         -1 468           -1 324         -2 964           -1 392         -840	Plasma         l'Amiante         Renouvelables           8         0         0           188         18         805           163         4 047         57 366           739         1 193         8 156           1 904         101         9 932           6 113         9 610         85 258           5 665         1 872         47 399           621         2 994         628           -229         -1 468         -1 159           -1 324         -2 964         -5 768           -1 392         -840         -4 272

## NOTE 9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

## 8.1 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagements hors bilan reçus significatifs.

# 8.2 Engagements donnés

Le total des engagements donnés par le Groupe est détaillé dans le tableau suivant :

	30/06/2018	31/12/2017	
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	1 900	9 655	
Crédit-Bail immobiliers et hy pothèques	4 108	4 395	
Engagements d'achats d'immobilisations	989	0	
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	2 510	14 028	
Total	9 507	28 078	

#### Engagements donnés liés à la construction de l'usine CHO Morcenx

Les engagements présentés ci-dessous correspondent aux engagements donnés dans le cadre du contrat du contrat de prêt immobilier finançant les bâtiments de l'usine de CHO Morcenx et le séchoir.

	30/06/2018	31/12/2017	
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	1 200	8 955	
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	4 108	4 395	
Engagements d'achats d'immobilisations	0	0	
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	0	10 871	
Total	5 308	24 221	

Les engagements donnés dans le cadre du projet CHO Morcenx sont de deux natures :

- Le nantissement du compte titre d'un montant de 1 200 K€ servant de garantie à l'emprunt finançant le bâtiment de l'usine de CHO Morcenx.
- Les hypothèques se réfèrent à l'emprunt souscrit pour financer le bâtiment de l'usine de CHO Morcenx pour un montant initial de 6 200 K€ et dont le capital restant dû au 30/06/2018 est de 4 108 K€.
  - Engagements donnés suite à l'apport de 100% des titres de la société CHO MORCENX par le fonds GOTTEX REAL ASSET FUNDS au groupe EUROPLASMA

Cette garantie, d'un montant de 20 000 K€, prendra fin à l'issu du remboursement complet de l'emprunt.

#### Autres engagements donnés

	30/06/2018	31/12/2017	
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	700	700	
Crédit-Bail immobiliers et hy pothèques	0	0	
Engagements d'achats d'immobilisations	989	0	
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	2 510	3157	
Total	4 199	3 857	

Les engagements hors bilan donnés par le Groupe sont principalement composés :

- De la garantie d'actif et de passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-groupe Europe Environnement.
   FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI :
  - o de tout dommage encouru,
  - o de toute obligation, dette ou tout autre élément passif,
  - de toute réduction de valeur d'élément d'actif.

Cette garantie, qui court jusqu'en 2018, est limitée à 700 K€ sauf en ce qui concerne la propriété des actions pour laquelle le montant de la garantie est limité au prix de cession. La garantie peut s'imputer sur la dernière tranche de paiement de 700 K€ dont le versement est prévu en 2018.

- De diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des 2 usines à Morcenx :
  - Pour la société INERTAM, les garanties financières, d'un montant de 1 547 K€, sont constituées dans le but de garantir la mise en sécurité du site de l'installation en application des dispositions mentionnées à l'article R.512-39-1 du Code de l'Environnement,
  - Pour la société CHOPEX, les garanties financières, d'un montant de 206 K€, sont constituées dans le but de garantir la mise en sécurité du site de l'installation en application des dispositions mentionnées à l'article R.512-39-1 du Code de l'Environnement.
- D'engagements donnés aux clients pour 543 K€ dans le cadre de l'activité commerciale.
- D'engagements donnés aux fournisseurs pour 214 K€ et de 989 K€ d'engagements donnés à des fournisseurs d'immobilisation.

# NOTE 10. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les événements post-clôture sont présentés en Partie 2 avec les perspectives d'activité.

# Partie 5: Glossaires

#### 5.1 GLOSSAIRE FINANCIER ET JURIDIQUE

AGA: Attribution Gratuite d'Actions

BALO: le Bulletin des annonces légales obligatoires (ou BALO) est une publication contenant les annonces des sociétés faisant publiquement appel à l'épargne tels les comptes annuels, les opérations financières, les convocations aux assemblées.

BEI: Banque Européenne d'Investissement

**BFR**: le Besoin en Fonds de Roulement représente les **besoins de financement à court terme qui** résultent des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements et aux encaissements liés à l'activité opérationnelle.

**BSA**: un Bon de Souscription d'Action permet de souscrire à une action pendant une période donnée, dans une proportion et à un prix fixés à l'avance.

**BSAR**: un Bon de Souscription d'Action Remboursable permet de souscrire à une action pendant une période donnée, dans une proportion et à un prix fixés à l'avance et qui peut être racheté par l'émetteur sous certaines conditions définies à l'avance.

CAC: Commissaires aux comptes

CIR: Crédit Impôt Recherche

CODOA: Certification Ouvrant Droit à l'Obligation d'Achat. Un nouveau dispositif est ainsi mis en place: le complément de rémunération. Il vient remplacer l'obligation d'achat pour certaines filières renouvelables et pour les installations dépassant une certaine taille (puissance installée supérieure à 500 kW). Il s'agit d'une prime versée à un producteur d'énergie renouvelable en complément de la vente sur le marché de l'électricité qu'il a produite. Celle-ci est proportionnelle à l'énergie produite. Cette prime permet de donner au producteur un niveau de rémunération qui couvre les coûts de son installation tout en assurant une rentabilité normale de son projet.

Coûts/Charges Corporate : les coûts de fonctionnement de la holding et de la SCI de Gazéification (SCIG), nets des éventuels revenus.

DPS: le droit préférentiel de souscription (ou DPS) est un droit attaché à chaque action ancienne qui permet à son détenteur de souscrire à l'émission d'actions nouvelles. L'actionnaire ancien possède donc un droit de priorité pour souscrire à l'augmentation de capital qu'il peut par ailleurs vendre pendant toute la durée de l'opération. C'est un droit vénal qui permet d'ajuster le prix d'émission à la valeur marchande de l'action.

EBIT : Earnings Before Interests and Taxes. Il s'agit du résultat net de l'ensemble consolidé, hors charges d'impôts sur les sociétés et hors charges financières nettes.

**EBITDA**: Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization. Il correspond au résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises.

EPC: Engineering, Procurement and Construction contract. C'est un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction.

Endettement net : dette financières courantes et non courantes sous déduction de la trésorerie et équivalents

Equity Line: l'equity line (ligne de financement en fonds propres) est une technique d'augmentation de capital par laquelle la société émet des bons de souscription au profit d'un organisme financier qui les exerce à la demande de la société au fur et à mesure de ses besoins en capitaux propres. Les actions émises par exercice des bons de souscription sont revendues immédiatement par le bénéficiaire sur le marché.

KNPP: Kozloduy Nuclear Power Plant est un contrat qui prévoit la fourniture d'un four plasma pour réduire le volume et immobiliser les déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire de Kozloduy (Bulgarie).

KNC : contrat signé en janvier 2015 entre Europlasma et Shanghai KaiNeng New Technology Co., Ltd (une société industrielle chinoise), pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères.

**OCPP**: une Obligation Convertible Placement Privé permet de souscrire à une action pendant une période donnée, dans une proportion et à un prix fixés à l'avance.

OCABSA: il s'agit d'Obligations Convertibles en Actions auxquelles sont associés des Bons de Souscriptions d'Actions. Les OCABSA ont été émises dans le cadre d'un financement obligataire flexible au profit de Bracknor Fund Ltd. Le nombre d'actions issues de la conversion des obligations convertibles est variable. Les modalités de conversion en actions et la durée de validité des OCABSA ont été définies, au préalable, dans un contrat d'émission et de souscription.

**O&M**: Operations and Maintenance Contract. C'est un contrat d'exploitation et de maintenance.

SCIG : Société Civile Immobilière de de Gazéification, société qui détient l'immobilier du Groupe ainsi que les terrains et les bâtiments de CHO Morcenx.

Taux d'endettement net : ratio endettement net / total capitaux propres.

TGAP: Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

ADEME : l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique. L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Amiante: fibre minérale naturelle extraite du sol, désignant 6 silicates, minéraux naturels. Son caractère isolant a répandu son utilisation dans les matériaux de construction (plaques amiante et ciment...) et comme isolant thermique et phonique (calorifugeage, flocage, plaquettes de frein...). On distingue par conséquent plusieurs types de déchets d'amiante :

- amiante libre ou non lié, provenant des flocages ou calorifugeage
- amiante lié, dit amiante-ciment
- amiante présent dans les plaquettes de frein ou autres produits manufacturés

Aujourd'hui l'utilisation de l'amiante est interdite. En effet, l'inhalation de fibres d'amiante peut être responsable de nombreuses affections. Le problème vient donc du démantèlement et de l'élimination des matériaux utilisés avant cette interdiction.

ANR: l'Agence Nationale de la Recherche, instituée par le code de la recherche est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche. L'ANR a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales, appliquées et finalisées, l'innovation et le transfert technologiques et le partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

APAVE : est un organisme de contrôle destiné à assurer la sûreté des installations. Son cœur de métier est la maîtrise des risques avec une offre complète de prestations techniques et intellectuelles (inspection, essais-mesures, conseil, formation...)

#### **CHO Morcenx:**

- CHO Morcenx SAS: Société par Actions simplifiée, propriétaire de l'usine de production d'énergie à partir de déchets et biomasse à Morcenx (Landes), détenue à 35% par le Groupe Europlasma, via sa filiale CHO Power.
- Centrale CHO Morcenx : centrale de production d'énergie par gazéification de déchets et biomasse située à Morcenx et exploitée par CHOPEX, filiale à 100% du Groupe Europlasma.

**Cofalit :** produit issu de la vitrification de déchets amiantés se présentant comme un verre noir ou une roche basaltique. Totalement inerte et non dangereux, il est valorisé en sous couche routière en tant que granulat.

Convention de Bâle: entrée en vigueur le 5 mai 1992, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination est le traité international le plus complet en matière de déchets dangereux et autres déchets. La Convention, qui compte 170 Parties (pays membres), vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes de la production, de la gestion, des mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux et autres déchets.

Déchet ultime : déchet résultant ou non d'un traitement, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux (souvent, mais pas forcément un " déchet de déchet ").

DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est issue de la fusion de la DRE (Direction régionale de l'équipement), de la DIREN (Direction régionale de l'environnement) et de la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement). La DREAL pilote et met en œuvre, sous l'autorité du préfet de région, les politiques du développement durable issues du Grenelle de l'environnement.

Dépendance énergétique : la dépendance énergétique montre dans quelle mesure un pays se repose sur ses importations d'énergie afin de satisfaire sa demande énergétique.

**Economie circulaire** : l'économie circulaire prévoit notamment la réutilisation systématique des déchets comme une ressource pour créer d'autres produits

EPI : Equipement de Protection Individuelle

FA: « Final Acceptance »: réception par le client de l'usine CHO Morcenx

FAR: « Final Acceptance with Reserves », réception avec réserves de l'usine par son client dans sa configuration actuelle avec 2 moteurs.

Flocage: le flocage se traduit par l'application sur un support quelconque de fibres amiantés, éventuellement accompagnées d'un liant pour constituer un revêtement d'aspect fibreux.

Gazéification: procédé thermique qui consiste à chauffer des éléments principalement organiques (déchets, biomasse...) dans une atmosphère en défaut d'air. Les éléments carbonés réagissent avec la vapeur d'eau et le CO2, à une température d'au moins 600°C. Le gaz ainsi obtenu est composé de monoxyde de carbone et d'hydrogène, appelé gaz de synthèse ou syngaz, qui véhicule de l'énergie thermique mais possède également un pouvoir calorifique élevé. Ce gaz alimente ensuite un moteur à gaz pour produire de l'électricité.

Ce principe de gazéification est connu depuis bien longtemps avec les usines à gaz du 19ème siècle qui transformaient du charbon en gaz utilisé pour l'éclairage et le chauffage.

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

ISDD: Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ou centre d'enfouissement technique de classe 1).

ISDND: Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ou centre d'enfouissement technique de classe 2).

ISDI: Installation de Stockage de Déchets Inertes (ou centre d'enfouissement technique de classe 3).

KIWI: Kobelco Eco Solution (KES) Industrial CHO PoWer Gaslfication est un programme de développement qui vise à tester la combinaison d'un nouveau type de gazéifieur développé par KES et le Turboplasma® (procédé d'épuration par plasma du gaz de synthèse) développé par Europlasma, pour la production d'énergie à partir de déchets et biomasse.

Lifting of Reserves: voir FA

Ligno-cellulose : déchets de biomasse

Lixiviats: eau chargée de polluants organiques ou minéraux après contact avec les déchets mis en décharge.

LTECV: Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Preliminary TOD: « Livraison Technique Préliminaire » - voir TOD

Procédé CHO Power : le procédé repose sur la transformation, par gazéification, de déchets et de biomasse en un gaz de synthèse raffiné pour produire de l'électricité.

Le Turboplasma®, procédé innovant développé et breveté par Europlasma, est un réacteur très haute température de purification et de raffinage des gaz de synthèse qui permet notamment d'optimiser l'efficacité du procédé de gazéification et de produire plus d'énergie. Le Turboplasma® permet de se débarrasser des goudrons (cracking)



présents dans le gaz à la sortie du gazéifieur et le rendre compatible avec l'utilisation de moteurs à gaz. Le rendement électrique global du procédé CHO Power est estimé à 35-40%, contre 18-20% avec un cycle vapeur.

**Plasma**: Appelé le 4ème état de la matière, après les états solide, liquide et gazeux, le plasma est caractérisé par l'ionisation d'une fraction importante des atomes d'un gaz.

Selon les scientifiques, le plasma composerait environ 99 % de l'univers. Ses représentants naturels les plus connus sont les étoiles et plus particulièrement le soleil ou la foudre. L'état plasma présente une très forte densité énergétique et des températures extrêmement élevées jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de degrés.

**REFIOM**: Résidus d'Epuration des Fumées des Incinérateurs d'Ordures Ménagères. Ils sont issus du traitement des fumées d'incinération d'ordures ménagères. Ils sont composés : de cendres volantes, de résidus de neutralisation des fumées, de gâteaux de filtrations des eaux de lavage des fumées et de cendres sous chaudières. Ces déchets sont chargés en métaux lourds. Ceux-ci sont néfastes pour l'organisme humain et peuvent être à l'origine de cancers, de mutations, et de dégâts génétiques, ainsi que de lésions au cerveau et aux os. C'est pour cette raison que ces déchets sont considérés comme hautement toxiques.

RESCOFIS: Recepteur Solaire sous cOncentration Focal avec Intégration d'un Stockage thermique haute température en Cofalit. Il s'agit d'un programme R&D de 3 ans soutenu par l'ANR qui a pour objectif le développement d'un récepteur-stockeur de chaleur intégré pour des applications de micro centrales solaires. Le récepteur-stockeur sera développé sur la base d'un lit granulaire de Cofalit traversé par de l'air à pression atmosphérique pouvant atteindre 600°C.

SESCO: Stockage d'Energie Solaire sur Cofalit est un programme de R&D visant à valoriser le matériau Cofalit (issu de la vitrification de déchets amiantés) dans la filière de stockage de l'énergie thermique solaire.

TOD: la Take Over Date est la date de réception technique provisoire de l'usine CHO Morcenx par son client, la société CHO Morcenx. En juin 2014, un essai de performance a permis de remplir tous les objectifs de la Take Over Date (TOD), hormis la puissance électrique délivrée au réseau, inférieure aux attentes initiales. Le client a néanmoins validé cette étape majeure, baptisée « Livraison Technique Préliminaire » (« Preliminary TOD »).

Torche à plasma : Cette technologie (acquise par le Groupe en mars 2000) a été initialement développée par l'Aerospatiale pour tester la résistance des matériaux des missiles ou des véhicules spatiaux lors de leur entrée dans l'atmosphère. Les torches à plasma ont donc été développées dans cette optique : produire à partir d'un gaz standard, un plasma présentant des températures très élevées, au-delà de ce que tout moyen de chauffage conventionnel pouvait proposer. Le plasma n'engendre aucune forme d'incinération.

La technologie maîtrisée par Europlasma appartient à la catégorie des générateurs de plasma thermique, plus communément appelés « torches à plasma » de type à arc non-transféré.

Les torches à plasma d'arc non transféré, dont la gamme s'étend de quelques dizaines de kW à plusieurs MW, produisent un plasma chaud à forte densité énergétique : le plasma thermique.

La torche à plasma transforme une énergie électrique en une énergie thermique de haute densité, pouvant atteindre jusqu'à 5 000°C, la température de la surface du soleil. C'est un outil thermique efficace qui peut remplacer les brûleurs de combustible fossile avec une efficacité allant jusqu'à 85%.

Appliquée au traitement des déchets, une torche à plasma permet une destruction totale du déchet : les composés organiques sont totalement

transformés en gaz de synthèse (syngaz) et les composés inorganiques sont transformés en un verre inerte qui peut être valorisé en sous-couche routière par exemple.

Électrode en avai

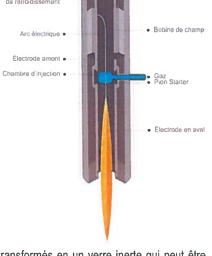
Turboplasma® : Europlasma a développé un réacteur breveté qui raffine le gaz de synthèse grâce à une torche à plasma : le Turboplasma®. Cet équipement abat les goudrons formés lors des réactions de gazéification. Le gaz de synthèse obtenu peut ainsi être utilisé pour des applications chimiques (telles que la production du SNG, H2, Ammonium, Méthanol, Biométhanol...) ou pour la production d'électricité dans des moteurs à gaz permettant ainsi une meilleure efficacité énergétique que d'autres procédés.

Vitrification des déchets dangereux : le principe du procédé est le suivant : une ou des torches à plasma permettent de chauffer à très hautes températures (1500°C) un déchet ultime (cendres, amiante...) pour le transformer en déchet complètement inerte. Le produit résultant de cette fusion est le vitrifiat, inerte et non dangereux. Les principales étapes du procédé de vitrification sont les suivantes :

- les déchets à traiter sont introduits dans un four de fusion ;
- dans la partie centrale du four, une ou plusieurs torches à plasma génèrent un plasma qui porte en fusion les déchets à traiter pour former un bain de vitrifiat liquide ;
- au contact du plasma, la matière est portée à une température de 1400 à 1600 °C. La dangerosité des déchets est alors totalement détruite:

le temps de séjour, induit par des règles constructives du four, permet de garantir une parfaite homogénéité du vitrifiat et un taux d'infondus conforme aux normes en vigueur (<1% d'infondus) ; "WID" ou "Waste Incineration Directive" vise la Directive 2000/76/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre

2000 sur l'incinération des déchets et l'Arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération



de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux, qui a transposé en droit français la directive précitée, et toutes ses modifications ultérieures.



Société Anonyme au capital de 20 241 770,60 euros 471 Route de Cantegrit Est - BP 23 F-40110 Morcenx Tél : +33 (0) 556 497 000 B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan www.europlasma.com